

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 – 19 H**

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Soline GRAVOUIL, Céline FOURNIER, Jean-Marc GIBERT, Jean-Yves SORIN, Cyril NAZABAL, Alexandra DASSÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Patrice TROUVÉ, Rudy MARÉCHAL, Marc MILHÈRES, Sarah PITOT, Serge MACKOWIAK, Cédric LARRIEU, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Nathalie DUFAU, Alexandra LUX.

Absents excusés : Étienne CARRÈRE a donné pouvoir à Patrick LACLÉDÈRE, Françoise PETIT a donné pouvoir à Jean-Marc GIBERT, Claire MARSAL GUEZE a donné pouvoir à Soline GRAVOUIL, Armelle BARBE a donné pouvoir à Jean-Luc ASCHARD, Véronique PUJOL a donné pouvoir à Céline FOURNIER, Jean-Claude OLLIVIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Shanelle BARBIER a donné pouvoir à Rudy MARÉCHAL, Maïté SAINT-PAU a donné pouvoir à Bernard CALÈS.

Secrétaire de séance : Jean-Marc GIBERT

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2023

Adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

M. le Maire : « Je voulais saluer et remercier le public présent, saluer également, je les ai vus, certains membres du collectif du camping Labarthe et en même temps, remercier les personnes qui nous suivent sur réseaux sociaux et le site Internet de la Ville.

Dans le cadre des décisions que j'ai prises, je viendrai dire quelques mots sur le dossier RTE et, de la même manière, je dirai quelques mots, en répondant aussi aux questions posées par l'opposition sur le dossier du camping Labarthe. Nous verrons cela une fois que nous aurons vu l'ordre du jour ».

1- MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du Code général des impôts (CGI), les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre de la taxe sur les logements vacants (TLV) prévue à l'article 232 du CGI peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Cette possibilité est ouverte aux collectivités où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur le parc résidentiel, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens, ou une proportion élevée de logements affectés à l'habitation autre que principale.

Le taux majoré est intégré dans le plafond existant des taux de taxe d'habitation.

L'instauration de la majoration est subordonnée à une délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante.

Le décret n°2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 vient compléter la liste des communes éligibles au périmètre de la taxe sur les logements vacants (TLV) en substitution de la taxe d'habitation sur les logements vacants et par conséquent ouvre le droit à de nouvelles communes d'instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en substitution. 42 communes des Landes sont concernées dont Capbreton.

Ce dispositif a pour but d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des biens non affectés à la résidence principale. Il permet également de générer des recettes supplémentaires pour contribuer aux actions visant à favoriser l'accès au logement, ainsi qu'au financement par la commune des services et équipements liés à la fréquentation estivale.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. Jacques SCHNEIDER : « Je voulais faire remarquer que si nous adoptons, ce à quoi je suis favorable, une majoration et notamment le taux de majoration le plus élevé, nous inscrirons clairement cette mesure dans tous les efforts déployés pour améliorer le logement des jeunes et qui sait, peut-être, pour faciliter le retour dans leur ville natale ou leur ville chérie d'un certain nombre de jeunes qui en sont éloignés. Cette mesure compléterait heureusement toute la panoplie qui a été faite pour augmenter le volume, la qualité, et la pérennité du caractère social des logements HLM. J'en veux pour preuve que le PLUi, la commune l'utilise et il permet d'imposer 50% de logement social ce qui n'est pas rien ».

M. le Maire : « 40% ».

M. Jacques SCHNEIDER : « 40% oui, je confondais avec Bonnamour et d'autres lieux ».

M. le Maire : « Sur certaines zones effectivement c'est plus que ça, c'est 50% sur certains secteurs ».

M. Jacques SCHNEIDER : « Autant pour moi, c'est 40% effectivement de logements sociaux pour les projets comportant au moins 6 logements.

Une autre mesure qu'il faut citer aussi qui est importante pour maîtriser le foncier qui nous échappe, c'est l'imposition du BRS (Bail Réel Solidaire) qui permet justement de limiter, de sortir du système des spéculations foncières et qui permet de diminuer fortement le coût d'entrée dans les logements pour les occupants.

Voilà ce qui me semble important et qui devrait conduire à adopter cette majoration à son taux maximum.

Je remarque d'ailleurs qu'en matière de logement social, un effort est fait, il faut continuer à le faire. Capbreton a d'autant plus de mérite à consentir cet effort que la réglementation nationale est faite de telle façon qu'elle limite sérieusement les logements que Capbreton est en droit de réserver pour ses citoyens parmi les logements sociaux qui sont construits sur son sol.

En matière de taux, M. le Maire a cité le chiffre de 13,92% qui n'est pas très loin de 14%. Ce qui est intéressant c'est de noter qu'une majoration de 60% de ce taux nous conduit à 22,27%, si mon calcul est exact, ce qui est inférieur à des taux au niveau national et qui reste, je dirais pour moi, beaucoup trop modéré pour être efficace. Il y a encore matière à augmenter les efforts et à imposer davantage si c'était possible.

De nombreuses villes du littoral ont déjà adopté ou fait savoir qu'elles adopteraient le taux maximal, c'est le cas notamment des grandes villes basques.

Voilà les considérations que je voulais rapidement vous donner et qui me conduiront à proposer cette majoration et à proposer et insister pour que cette majoration soit adoptée au taux maximum ».

M. le Maire : « M. SCHNEIDER merci ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui, il aurait été certainement préférable de nous proposer à la fois la délibération sur le principe et sur le taux. On aurait pu au moins, nous l'opposition, discuter sur le taux. Donc on va voir comment les débats vont se dérouler, mais on n'a pas de taux présenté. Ça c'est la première chose.

Vous êtes satisfaits d'un taux de 60% de résidences secondaires en nous expliquant qu'ailleurs c'est plus, mais ailleurs, ce sont des villes touristiques, ailleurs ce n'est pas Capbreton, ville des familles où il y a des écoles, où il y a de l'emploi. 60% de résidences secondaires pour une ville comme Capbreton, c'est un formidable échec. Formidable échec que la population nous renvoie chaque jour. Les Capbretonnais ne peuvent se loger, les jeunes, c'est trop cher. Un jour j'espère, puisque ce Conseil a beaucoup d'autres questions, on pourra peut-être discuter, délibérer, se contredire sur la politique du logement que vous avez mise en place depuis plus de 12-13 ans et qui, encore une fois, est un échec complet.

Alors, bien entendu, on va voter pour, on va voter pour les 60%, il n'y a pas de discussion là-dessus. La commission finances propose un taux de 60% et on aurait discuté, on aurait dit oui effectivement c'est le bon taux, d'autant plus qu'apparemment d'après ce que je comprends, c'est voté également par les autres communes ».

M. Bernard CALÈS : « J'avais compris que c'était 60% que vous proposiez, on va dans ce sens-là ».

M. le Maire : « Pour répondre à M. MACKOWIAK par rapport à sa remarque. Juste pour dire que si on était arrivé devant le Conseil municipal avec une proposition d'augmentation de taux, on aurait pu nous rétorquer je crois avec raison : les jeux sont déjà faits. C'est la raison pour laquelle j'ai préféré personnellement indiquer la fourchette de taux dans laquelle on peut effectivement agir et laisser les Conseils municipaux s'exprimer et faire des propositions en considérant que s'il y avait plusieurs propositions de taux, ce serait simple, on voterait pour chacune des propositions de taux qui sont faites, c'est tout ».

M. Bernard CALÈS : « Ce que je voulais dire c'est que Maité SAINT-PAU, Jacques SCHNEIDER et moi-même sommes d'accord sur cette proposition, et on votera pour. En effet, il nous semble que c'est

une mesure qui va dans le sens du logement des jeunes, des jeunes foyers, des gens avec un revenu modeste. Ne pas être d'accord avec une telle augmentation et se dire en faveur du logement des jeunes serait une contradiction, j'allais presque dire une provocation vis-à-vis des plus de 200 Capbretonnais, je ne dis pas toutes les demandes, je dis les Capbretonnais, qui sont en logements précaires et qui cherchent à se loger dignement. Je crois que la totalité des demandes dépassent l'ordre de 1 500. Ces gens-là attendent des décisions fermes leur permettant de se loger dignement et avec fiabilité.

Le niveau qu'a indiqué Jacques SCHNEIDER et celui pour lequel on s'était mis d'accord avec Maité SAINT-PAU, Jacques SCHNEIDER et moi-même au taux de 60% me paraît tout à fait acceptable et supportable puisqu'il faut savoir qu'un tel niveau conduirait à une augmentation moyenne pour les propriétaires de 240 € par an et s'ils sont mensualisés c'est 20 € par mois. Si vous comparez ça au montant des loyers qui sont effectués actuellement hors saison 500, 600 peut être plus et en saison de plus de 1 000 €, on voit que la contribution de ces propriétaires reste encore faible. Il faut savoir aussi que face à cela, on a des Capbretonnais qui sont logés du 1^{er} septembre au 30 juin et que les propriétaires mettent dehors avant l'été. Ce sont des situations qui ne sont pas acceptables.

On est d'accord avec cette mesure.

Je regrette que la loi ne nous ait pas permis de la faire passer plus tôt et le risque, c'est que si on n'agit pas, que les locations de meublés courte durée se développent de manière non contrôlée et qu'il faille un jour arriver à des solutions comme celles qui ont été prises au Pays Basque avec des mesures de compensation.

Je pense que vous connaissez ce qui s'est fait à Biarritz. Ce sont là des mesures beaucoup plus incitatives.

Ça peut peut-être choquer un certain nombre personnes mais quand on voit la situation à Biarritz avec un nombre important de jeunes, de jeunes ménages avec des revenus modérés qui ne peuvent pas se loger, je trouve que c'est une réponse socialement adaptée. On votera pour une telle augmentation et notre point de vue est de la mettre à 60% ».

Mme Soline GRAVOUIL : « Je regrette que Mme PETIT ne soit pas là mais je tenais quand même à préciser qu'en termes de politique du logement, on n'a pas à rougir. Nous avons créé au sein du CCAS un service logement qui n'existait pas, qui existe aujourd'hui, qui accompagne tous les Capbretonnais dans leur parcours résidentiel. Il y a un suivi très important avec un agent dédié qui est dévoué à ce service.

On a mis en place le parcours résidentiel puisqu'on a travaillé aussi bien sur le logement d'urgence et on continue, il y a encore des propositions, je l'espère, qui vont arriver dans les mois à venir. Il y a bien sûr aussi tout ce qui est de la location sociale. On a 1 200 demandes aujourd'hui à traiter, on a 300 Capbretonnais qui cherchent un logement. Ils sont reçus régulièrement par Mme PETIT et Mme CAMPO au service logement.

Il y a aussi dans tous les programmes immobiliers avec M. ASCHARD tout ce qui est BRS (Bail Réel Solidaire). On accompagne aussi les projets autour de l'accès à la propriété et c'est vrai que dans les nouveaux programmes, notamment le Rayon Vert, on est en train de travailler sur du locatif social dédié aux jeunes et dédié aux seniors.

Il y a une véritable politique autour du logement. On n'a pas beaucoup d'outils à notre disposition, on a fait intervenir des personnes qui ont fait des études pour nous présenter tous les outils qui étaient à notre disposition pour libérer du logement sur Capbreton et essayer de maîtriser. En tant que Mairie on ne peut pas maîtriser les prix, mais en tout cas, on peut trouver des solutions pour encourager certains

propriétaires à louer à l'année et à cesser une situation qui est souvent illégale d'ailleurs, de louer pendant 10 mois. Aujourd'hui, c'est vrai que ce taux qu'on nous propose sur les résidences secondaires, cette taxe d'habitation, est un levier qui nous semble intéressant au CCAS, dans le service logement. En tant qu'élue mais aussi Vice-présidente du CCAS, je suis favorable à cette augmentation et j'espère sincèrement que l'argent rapporté à la commune va permettre de continuer cette politique incitative autour du logement mais à destination des Capbretonnais et plus particulièrement effectivement aussi, cette tranche qui a le plus de mal à se loger, qui sont les jeunes mais aussi les classes moyennes. Je pense que du locatif remis sur le marché permettra à cette classe moyenne de rester sur Capbreton ».

M. le Maire : « Alors évidemment, je partage tout ce qui a été dit, je vais même plus loin en disant que c'est première étape. On a une possibilité fiscale je crois qu'il faut saisir comme d'autres ont fait et beaucoup vont faire. Je sais que le sujet est sur la table du gouvernement, il y a aussi quand même la question de la fiscalité des loyers encaissés par les loueurs de meublés déclarés et classés, puisque, vous le savez, ces loyers saisonniers bénéficient d'un abattement de 71% alors que celui qui loue à l'année n'a qu'un abattement de 30%. Cette logique pouvait prévaloir il y a des dizaines d'années où on voulait doter le pays d'équipements touristiques qui soient à la hauteur et qui fassent de la France une destination touristique. Cela pouvait s'entendre. Mais aujourd'hui, c'est quasiment le contraire. On voit bien aujourd'hui les limites de cette fiscalité que je trouve particulièrement injuste et j'espère que les parlementaires aussi sont derrière nous et poussent aussi dans ce sens. Moi c'est le contraire que je ferais, j'accorderai un abattement de 71% à ceux qui louent à l'année et un abattement de 30% à ceux qui louent en saison. Et c'est peut-être le deuxième étage qui va arriver, ce que je souhaite personnellement ».

M. Jean-Luc ASCHARD : « Je pense que beaucoup de choses ont été dites, je suis favorable à ce qui a été évoqué notamment par Mme GRAVOUIL qui a fait un tableau assez complet notamment au niveau du logement social sur Capbreton et comme elle l'a dit, je pense que cette augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est un outil parmi d'autres pour accompagner la politique logement de la Ville.

Je voulais quand même rectifier quelques chiffres que vous avez évoqués, M. MACKOWIAK. En fait aujourd'hui, il faut regarder aussi dans le temps, la temporalité de l'évolution de l'habitat à Capbreton. En 2009, il y avait 39% de résidences principales, le reste en résidences secondaires.

En 2014, on était à 41%.

En 2021, on est plutôt à 43%.

En fait on voit une lente, certes elle est lente, évolution de mutation de la résidence secondaire vers la résidence principale. On voit qu'il y a un mouvement aujourd'hui. Il y a des résidences secondaires qui mutent en résidences principales. Je voulais rappeler cette tendance-là.

Dans l'autre tendance, il y a effectivement beaucoup plus de constructions d'appartements que de maisons. Quand on regarde en arrière, on avait quasiment un équilibre entre le nombre de maisons et le nombre d'appartements qui se construisaient à Capbreton et la tendance est maintenant plutôt pour les appartements et un peu moins pour les maisons.

Un dernier chiffre que je voulais partager avec vous, c'est qu'au niveau des 11 500 logements qui existent à Capbreton, quand on regarde les résidences principales, aujourd'hui 60% de résidents à Capbreton à l'année sont propriétaires de leur logement et 40% louent. Il y a aussi un marché de la location à Capbreton.

Je voulais rappeler ces chiffres pour qu'on les ait en tête. Cela a été évoqué par Mme GRAVOUIL, on l'a fait dans la mise en perspective du logement sur un discours un peu schizophrénique que je constate tous les jours, entre ceux qui ne veulent plus de logements à Capbreton et ceux qui veulent loger leurs enfants, les Capbretonnais etc...

En fait, la Ville a pris un certain nombre de dispositions et ça a été évoqué par M. le Maire, dans le précédent PLU, il y a maintenant 10 ans, on était à 25% de logement social. Dans le dernier PLU adopté en 2020 on est passé à 30% de logement social à partir de 8 logements et là, dans la révision qu'on vient de faire, on est passé à 40% à partir de 6 logements. On est la seule commune sur le territoire de l'intercommunalité à avoir fait autant en matière de mixité sociale.

Non seulement on a augmenté le taux sur certaines parcelles qui sont maintenant à 60%, ça a été le cas de Bonnamour, ça va être le cas du Rayon Vert, et à partir de 6 logements. C'est-à-dire que toute promotion immobilière aujourd'hui à partir de 6 logements aura 2 logements sociaux.

Ce qui est intéressant également à partager c'est qu'on est probablement la première commune dans les Landes, et peut-être même au niveau de l'Aquitaine, à avoir autant misé sur le BRS. On l'a expérimenté avec Le Col. Je vous rappelle que le BRS est un Bail Réel Solidaire donc on dissocie le bâti du foncier.

En 2017, il y avait deux bailleurs sociaux qui ont lancé cette opération en créant des foncières dédiées parce qu'ils achètent le foncier. Parmi ces deux bailleurs sociaux, il y avait Le Col, acteur régional avec lequel nous avons commencé à travailler sur une première réalisation qui est Duna Verde avec 42 BRS. Le BRS est quand même un outil sacrément intéressant puisqu'il permet d'aller vers de la propriété sociale avec un bien qui va rester durablement dans l'environnement social.

En fait, les précédentes formules, PLAI notamment, étaient intéressantes parce que le propriétaire avec des bas revenus pouvait accéder à de la propriété sauf qu'au bout de 10 ans, il pouvait sortir du système, et pour toute modification à l'intérieur du ménage, un nouvel enfant, un déménagement, un divorce, il pouvait sortir du système et faire une aubaine spéculative qui était permise.

Nous, on prend un autre levier qui est le BRS dans lequel on dissocie le bâti du foncier. Un bailleur social, le COL, nous l'a permis et aujourd'hui, tous les bailleurs sociaux le font. Juste pour avoir quelques chiffres depuis le début de la mandature, on aura mis 77 BRS à disposition des Capbretonnais mais aussi, pas que des Capbretonnais, Jacques SCHNEIDER l'a évoqué, quand on fait les attributions, ça rentre dans un pot commun il faut le savoir. On met sur la table les dossiers des Capbretonnais, les dossiers amenés par les bailleurs sociaux, par la Préfecture, par le Département.

Nous avons mis également en service 67 locatifs pérennes. Il y a 38 BRS, et 57 locatifs. On est vraiment acteurs par rapport à ça. On a trouvé le juste milieu entre construire raisonnablement à Capbreton, pour justement ceux qui en ont besoin, mais également fait en sorte que ce soit un urbanisme qui soit accepté.

C'est pour cela que dans le PLU, on a été extrêmement vigilant pour faire en sorte qu'il y ait un meilleur équilibre entre la partie bâtie et la partie végétale. Je prends un soin tout particulier que je partage avec M. le Maire pour faire en sorte que la construction se fasse plutôt autour de l'espace arboré plutôt que l'inverse.

C'est vrai qu'il y avait peut-être des pratiques dans le passé où on rasait la parcelle puis on construisait et on mettait des arbres éventuellement après. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. On a renforcé cet élément-là dans la dernière modification du PLU, je tenais quand même à le partager parce que c'est aussi un élément important.

On a mis en place aussi un inventaire des maisons remarquables. Ce n'était pas forcément dans l'ADN je dirais de notre cité que de regarder activement le patrimoine. Nous avons un patrimoine extrêmement riche qui date des années 20, la construction de la station balnéaire et là, nous avons travaillé pendant quasiment deux ans, pour effectivement élargir la palette. Nous avons 190 maisons remarquables qui sont maintenant identifiées dans le PLUi et dans son annexe. C'est un sujet extrêmement important parce qu'on s'est donné la possibilité de les rénover avec les propriétaires en signant une convention avec la Fondation du Patrimoine. La commune va contribuer, nous avons pris une délibération dans ce sens-là, pour accompagner la rénovation. Le fait d'avoir identifié ces maisons remarquables nous donne aussi un traceur avec les nouveaux projets. Quand on regarde les chiffres de l'an dernier, on a 160 permis de construire et 380 déclarations de travaux. On a 500 opérations sur le territoire de Capbreton globalement par an.

La ville bouge mais il faut l'accompagner et l'encadrer et donc effectivement le fait d'avoir un peu élargi le recensement des maisons remarquables, nous donne aussi des éléments pour dialoguer avec les porteurs de projets que ce soient des particuliers, des architectes ou des promoteurs.

D'ailleurs vous devez le voir, dans les projets qui sortent actuellement à Capbreton, on est extrêmement vigilant pour qu'il y ait une cohérence architecturale.

J'ai été un peu long mais je voulais quand même resituer ça dans le contexte par rapport à tout ce que l'on peut raconter autour de l'urbanisme à Capbreton ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui, ce qui est extraordinaire avec vous c'est qu'on a un Conseil municipal et ça fait 30 minutes d'autosatisfaction sur un projet délicat sur lequel vous êtes contestés par les Capbretonnais.

Alors vous n'allez pas me parler de la dissociation du foncier du bâti, parce que c'était dans le programme que j'avais travaillé à l'époque et on avait été chercher des exemples de Nantes, l'un des pionniers. C'était aussi la législation qui venait du Nord, la Suède, on avait travaillé. Donc vous n'allez pas me donner des leçons là-dessus. Sur les maisons remarquables c'est également dans notre programme, je trouve que c'est un peu limité. En tous cas moi ce que je constate, c'est qu'il y a des maisons remarquables qui sont détruites à ce jour. Ce que je constate aussi, c'est une bétonnisation excessive de notre ville qui est contestée par les Capbretonnais. Vous parlez d'un urbanisme accepté. Il n'est pas accepté votre urbanisme.

Et le camping, on va parler du camping Labarthe tout à l'heure, on va parler de tous les collectifs qui se dressent dans Capbreton, on est la ville des pancartes. On est la ville où les gens protestent avec ce qu'ils ont pour protester, c'est-à-dire des banderoles, des manifestations. Vous vivez à Capbreton ? Vous ne voyez pas ça ?

On rentre dans le débat, ce n'est pas le sujet, le sujet c'est 60% de la taxe d'habitation en plus, c'est oui.

Ce n'est pas la peine de nous faire 30 minutes sur votre urbanisme. On aurait pu faire un débat sur l'urbanisme un jour. Il ne faut pas prendre un sujet comme ça du Conseil municipal pour se mettre en évidence pendant 30 minutes ».

M. Jean-Luc ASCHARD : « C'est vous qui avez mis ça sur le tapis, je regrette et cela méritait quelques éléments d'explication. Je vous rappelle aussi pour compléter le débat que l'aire urbaine de Capbreton c'est 850 hectares. Aujourd'hui avec la loi Climat et Résilience, on ne va pas augmenter les surfaces à urbaniser et donc il va falloir aussi qu'on partage le fait que le développement de la ville va se faire sur son empreinte urbaine ».

M Serge MACKOWIAK : « Vous êtes contents de vous, on va s'arrêter là ».

Mme Soline GRAVOUIL : « Vous avez l'air très content de vous aussi sur le BRS c'est dans votre programme, on a eu notre petite minute d'autosatisfaction aussi M. MACKOWIAK. L'autosatisfaction vous connaissez bien non ? ».

M. Louis GALDOS : « Moi simplement, je vais peut-être être en décalage, je suis d'accord avec ce qui a été dit par M. ASCHARD, Mme GRAVOUIL, M. CALÈS et M. SCHNEIDER. Il y a un élément dont vous avez parlé M. MACKOWIAK au début de votre intervention, je n'arrive pas à comprendre, on ne doit pas être dans la même ville. Notre économie touristique est la 1^{ère} du département, la première du littoral. Vous parlez de commune et vous excluez Capbreton des communes touristiques. Deuxième élément, sur la partie taxe sur les résidences secondaires, je suis totalement d'accord avec les éléments. C'est 60%. L'élément qui est vraiment une opportunité, c'est que cette taxe d'habitation peut améliorer la qualité de vie toute l'année ».

M. Serge MACKOWIAK : « Personne ne dit le contraire. Tout le monde est d'accord, je ne vois pas pourquoi on fait un tour de table, tout le monde est d'accord ».

M. le Maire : « Je pense que l'on peut clôturer le débat ».

M. Cédric LARRIEU : « Je vais revenir juste sur un point. Bien entendu que je suis d'accord, vous l'avez dit c'est un levier important. Moi, je vais parler à la place des Capbretonnaises et des Capbretonnais. Je ne peux pas accepter de voir ce que j'ai vu ce week-end encore, une dame avec une pancarte. On ne pas accepter tout ça, tous autour de la table, ce qui se passe aujourd'hui. On va parler à la place des Capbretonnaises et des Capbretonnais de tout ce qu'il se passe. C'est très bien ce qui est fait, ce que je voudrais dire à M. ASCHARD aussi par rapport à tout ça, c'est qu'aujourd'hui vous avez la chance vous de vous exprimer en Conseil, vous avez la chance de vous exprimer sur le bulletin municipal etc... Il y a un mécontentement aussi, il faut le prendre en compte ce mécontentement citoyen, il ne faut pas le balayer d'un revers de main comme vous venez de faire si facilement par l'environnement et tout, parce qu'on pourrait y rentrer dans le détail où on assèche les nappes pour faire des parkings souterrains et on demande d'un autre côté l'argent à l'Agence de l'eau pour décroûter, on pourrait en faire un débat de tout ça, rentrer dans le détail c'est pas le lieu. Ce que je vous demande juste c'est d'être bienveillant, il y a des gens qui sont mécontents aujourd'hui, donc il faut les entendre et les écouter. Bien entendu que je vais voter pour, c'est un geste fort, c'est un levier comme a dit M. le Maire, mais il ne faudra pas s'arrêter là et j'espère et j'attends aussi un retour de l'État par rapport à tout ça ».

M. le Maire : « Je crois que vous avez à peu près synthétisé M. LARRIEU. Je vais vous surprendre mais je ne suis pas loin de partager vos propos.

M. ASCHARD a pris de temps d'explicitier, d'expliquer un petit peu la politique de l'urbanisme et du logement à Capbreton qui sont des sujets, nous le savons, d'abord très compliqués à gérer mais qui sont aussi des sujets sensibles. Il importe de trouver le bon curseur. Ça ne peut se faire qu'avec les communes qui sont autour de nous parce qu'on ne vit pas replié sur nous-mêmes à Capbreton. On est dans un environnement qui est beaucoup plus large. Et donc cela veut dire qu'effectivement ce que

vous exprimez, je le ressens également, je suis là pour ça en tant que Maire. Pour entendre aussi, on va en parler avec le camping Labarthe, les inquiétudes et parfois la colère des administrés. Mais pour autant, on prend des décisions et comme M. ASCHARD l'a dit, on les assume. Une règle est faite pour évoluer et s'il faut faire évoluer les règles, on le fera. Moi ce que je souhaiterais et je vous prends au mot M. MACKOWIAK, puisque je crois que vous avez commencé votre intervention en disant « on ne discute pas » mais pourquoi ne pas discuter de ces sujets entre nous, d'abord au sein du Conseil municipal, parce que je suis très intéressé aussi pour entendre les propositions que vous pouvez formuler. Echangeons sur ces sujets qui sont des sujets difficiles. On peut avoir des points de vue différents, mais échangeons tous et vous compris, parce que vous faites partie du Conseil municipal, que vous représentez une partie de la population. Il faut être aussi force de propositions. C'est le vœu que je forme ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je suis tout à fait d'accord d'autant plus qu'on représente la moitié des Capbretonnais, un petit plus, un petit moins. Et puis, ce serait intéressant bien sûr de discuter du logement, de l'urbanisation excessive, du béton, de l'environnement, sujet aussi sur RTE... ».

M. le Maire : « Oui on va en parler après mais on s'est exprimé ».

M. Serge MACKOWIAK : « Sujet sur les marchés publics, les occupations du domaine public, toutes ces questions-là, ça serait très intéressant de reprendre tous ces débats de fond plutôt que d'entendre 40 minutes d'autosatisfaction. C'est tout ce que j'ai dit ».

M. le Maire : « Ce que je vous propose, c'est de clôturer ce dossier ».

2- CONTRIBUTION DE LA COMMUNE À MACS POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « LANDES FONCIER »

La Communauté de communes est adhérente à l'EPFL. La contribution annuelle est calculée à partir d'un taux applicable aux produits issus des droits de mutation sur le territoire de 8 % de la moyenne des trois dernières années.

Cette contribution représente 674 526 €.

Cette participation est financée pour partie par les communes pour un montant de 224 842, 01 €.

La contribution pour la commune de Capbreton s'élève quant à elle à 49 493,67 € pour 2023 ce qui représente environ 2,67 % de la moyenne des droits perçus sur le territoire communal.
(contribution 2022 pour mémoire : 44 878,50€)

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et les communes membres ;
- de fixer la contribution communale à 49 493,67 € pour 2023,

- de l'autoriser à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution,
- de verser cette somme à la Communauté de communes dans les trois mois qui suivent l'émission du titre de recettes.

3- MACS – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LE RAYON VERT » PAR XL HABITAT

La construction des 30 logements sociaux concourt à la réalisation de la politique du logement et du cadre de vie relevant de la compétence de la Communauté de communes.

La nature de l'opération de construction projetée ouvre droit à une participation conjointe de la Communauté de communes et de la commune en application du règlement d'intervention arrêté.

Aux termes de l'article 7.2 de ses statuts, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie.

L'opération concernée consiste en la démolition d'une partie de l'ancien foyer logements pour personnes âgées « Le Rayon Vert » à Capbreton et la reconstruction d'un ensemble de logements, comprenant 91 logements au total dont 30 logements locatifs sociaux confiés à XL Habitat, 27 logements en BRS confiés au COL et 34 logements libres réalisés par le promoteur immobilier PICHET. Les 30 logements locatifs sociaux acquis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), se répartissent en 20 PLUS et 10 PLAI (composés de 6 T1, 20 T2 et 4 T3) pour un coût global estimé de 3 199 937 € TTC.

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

Dépenses	Montants TTC	Financement	Montants TTC
Charge foncière	1 016 929 €	Prêts PLUS et PLAI	2 402 068 €
Bâtiments	2 157 123 €	Subventions dont	303 686 €
Honoraires	25 885 €	État	115 000 €
Divers	- €	Département	102 000 €
Révisions de prix/Frais financiers	- €	MACS/Commune	86 686 €
		Fonds propres	494 183 €
TOTAL	3 199 937 €	TOTAL	3 199 937 €

* Les montants ont été arrondis pour faciliter la lecture

Conformément au règlement d'intervention communautaire en faveur du logement social, une intervention financière conjointe de la Communauté de communes et de la commune est accordée selon la répartition suivante :

- 3/4 pour la Communauté de communes, soit 65 015,03 €,
- 1/4 pour la commune, soit 21 671,68 €.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- de fixer la participation financière de la commune à hauteur de 21 671,68 € pour la construction de 30 logements locatifs sociaux par XL Habitat sur la commune de Capbreton,
- d'inscrire les sommes nécessaires à l'exécution de la présente décision au budget principal de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes, le bailleur social et la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

4-1 – PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN MESUREUR GRAVEUR – ASSOCIATION ATLANTIC LANDES RÉCIFS

Atlantic Landes Récifs est une association de plongée dont le but est le suivi scientifique des récifs artificiels au service de la biodiversité marine sur la côte atlantique. Elle souhaite se doter d'un mesureur laser afin que les plongeurs puissent estimer plus précisément les tailles de poisson.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'attribuer et verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Atlantic Landes Récifs.

4-2 – PARTICIPATION SÉJOUR NAZARÉ DES 3ÈMES DU COLLÈGE JEAN ROSTAND

Dans le cadre de ce jumelage, les deux villes vont favoriser les échanges, encourager les projets et coordonner les rencontres. Elles s'engagent notamment à « mettre en œuvre des actions communes dans les domaines de la culture et des traditions de la mer, de la culture scientifique des goufs, du sport et du surf, de la promotion touristique et du développement économique, de l'éducation et de l'enseignement.

Le collège Jean Rostand a organisé un séjour à Nazaré pour 35 élèves de 3ème du 7 au 12 mai 2023. Ce séjour a permis aux élèves de rencontrer les collégiens locaux, de visiter des sites techniques (port de pêche, exploitation forestière...) et des sites historiques.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'attribuer et verser une subvention exceptionnelle de 4 500 € au collège Jean Rostand de Capbreton.

4-3 – AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE CRISES HUMANITAIRES (MAROC, LYBIE)

Le 8 septembre dernier, un séisme meurtrier a touché le Maroc détruisant de nombreux villages au sud de Marrakech.

Le 10 septembre dernier, la tempête Daniel a ravagé la ville de Derna en Libye.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de permettre à ces dernières d'apporter une aide d'urgence aux victimes de ce séisme et des inondations.

Dans le cadre de cette mobilisation, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères propose aux collectivités territoriales de contribuer financièrement à ce fond d'action extérieure et d'attribuer une subvention exceptionnelle.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'attribuer et verser une subvention exceptionnelle au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) :

- d'un montant de 2 000 € pour le Maroc
- d'un montant de 2 000 € pour la Lybie.

M. le Maire : « C'est ce que nous faisons habituellement dans ce type de circonstances dramatiques bien sûr. Je crains au vu des chiffres qui changent tous les jours et particulièrement à Derna, je pense que le bilan va être très lourd ».

M. Serge MACKOWIAK : « On est tout à fait favorable bien sûr à avoir notre part dans ces malheurs. J'ai en tête bien sûr le Maroc et la Lybie. La Lybie ça va être plusieurs milliers ou dizaines de milliers, on ne sait pas exactement, visiblement les chiffres ne sont pas certains.

Il y a une autre catastrophe qui est en train de se dessiner devant nos yeux, peut-être plus compliquée c'est l'Arménie. Dans le Haut-Karabakh avec l'Azerbaïdjan il va y avoir une situation humaine terrible à mon avis ».

M. le Maire : « Elle est déjà lancée ».

M. Serge MACKOWIAK : « Elle est déjà lancée. C'est ce que je voulais simplement dire ».

5- CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA GESTION DE LA DUNE BOISÉE LIEU-DIT LE GAILLOU

La présente convention a pour objet d'instaurer un mode de gestion de la dune qui sera mis en œuvre par la commune de Capbreton au titre de la préservation de la dune dans sa globalité.

Cette convention lui permettra à ce titre d'entretenir le pied de dune située sur la propriété du privée de DUNA VERDE (BE n°80) au même titre que le reste de la dune située sur son emprise foncière (BE 86) à l'effet de la conserver et la protéger.

Pour rappel, Le projet de la résidence « DUNA VERDE » au lieu-dit « LE GAILLOU » a été réalisé en co-maitrise d'ouvrage par le COL et XL HABITAT et livré le 30 septembre 2021. Un projet de convention avait été proposé dans le cadre de ce projet pour la gestion de la dune boisée.

Le propriétaire du terrain d'assiette cadastré BE 80 étant désormais le Syndicat des copropriétaires de DUNA VERDE, il est habilité à signer cette convention avec la commune.

Après avis favorable de commission aménagement, urbanisme, stratégie, littoral en date du 13 septembre 2023,

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'approuver les termes de la convention de servitude pour la gestion de la dune boisée avec le syndicat des copropriétaires DUNA VERDE,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention
- d'autoriser le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

6- ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE AR0325

Par courrier, en date du 8 juin 2023, la commune de Capbreton a été saisie par la société INÉO Aquitaine, chargée par ENEDIS, de réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique.

Ces travaux doivent emprunter la parcelle communale AR n°0325.

Il s'agit d'établir une convention entre la commune et ENEDIS.

Après avis favorable de commission aménagement, urbanisme, stratégie, littoral en date du 13 septembre 2023,

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'approuver la servitude de passage sur la parcelle communale AR n°0325,
- d'approuver le principe de passation et les termes de la convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention y afférent,
- d'autoriser le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

7- DÉNOMINATION DE VOIES ET CHEMINS OUVERT À LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Les habitants des voies et chemins situés le long de la route d'Angresse souhaiteraient, afin de faciliter l'arrivée du courrier et des livraisons et éventuellement des secours, qu'un nom soit donné aux voies et chemins de ce secteur.

Il est donc proposé de dénommer distinctement et conformément au plan ci-joint les voies et chemins suivants :

- Chemin du Barthot
- Chemin du Pont du Port
- Chemin du Parc

La commune installera la signalétique indiquant la situation de ces voies et chemins.

Après avis favorable de commission aménagement, urbanisme, stratégie, littoral en date du 13 septembre 2023,

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- de dénommer ces voies et chemins comme suit selon le plan joint : chemin « Le Barthot », chemin « le Pont du Port », chemin « du Parc »,
- de préciser que les frais afférents à l'achat et à l'installation des panneaux seront à la charge de la commune.

8-DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL

Dans les établissements de commerce de détail, le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche. Ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

ACCORDE 5 (cinq) dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de détails,

PRÉCISE qu'un arrêté du maire sera pris avant le 31 décembre 2023, fixant les dates concernées après avoir procédé à toutes les consultations prévues par les textes en la matière.

9- CONVENTION DE COOPÉRATION POUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL LIBÉRAL EN ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles intervient le professionnel recruté par la famille de l'enfant.

Elle précise notamment :

- Les objectifs et attendus listés dans le Protocole d'Accueil Individuel de l'enfant {*établi par la structure*},
- Les modalités d'intervention au sein de l'ALSH.

La présente convention prend effet à la date de la signature des parties et couvre l'année scolaire en cours.

Après avis favorable de la commission Administration générale – finances – éthique en date du 18 septembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour*,

DÉCIDE :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de coopération pour l'intervention d'un professionnel libéral en accompagnement du handicap.

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°4-2023

Un agent de la filière technique, remplissant les conditions définies dans les lignes directrices de gestion, a été retenu par le Centre de gestion des Landes afin de figurer sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial via la promotion interne.

Aussi, il convient d'ouvrir un poste à 35h sur le grade de Technicien territorial, catégorie B, à compter du 1^{er} novembre 2023, de référent sécurité et entretien du patrimoine bâti communal.

Le poste ainsi ouvert ne sera déclaré pourvu que lorsqu'un arrêté du Maire aura été pris afin de nommer l'agent concerné dans le grade correspondant.

Après avis favorable de la commission administration générale – finances - éthique en date du 18 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour* :

DÉCIDE de créer un emploi de référent sécurité et entretien du patrimoine bâti, sur le grade de Technicien territorial, catégorie B, à 35h, à compter du 1^{er} novembre 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

M. Cédric LARRIEU : « On a été alerté par rapport au personnel sur des départs au sein des effectifs de la Police municipale. Une fois de plus, je trouve dommage surtout qu'il me semble qu'un des agents dont on a vanté les mérites ici parce qu'il avait mis son chien à disposition ou autre. Donc une fois de plus, je tiens à alerter les élus d'être bienveillants par rapport à des situations professionnelles parce qu'il n'y a pas de courrier qui ne doive pas être suivi. Je tiens quand même à vous alerter par rapport à cela quand même, deux départs, des arrêts maladie. Ce n'est pas une chose dont on doit se réjouir et j'avais bien entendu le conseiller municipal en charge de la sécurité vanter les mérites de cette personne qui quitte la collectivité et en tous cas, moi je le déplore ».

M. le Maire : « Je le regrette également. Il n'a jamais été dans notre habitude de dire non à un agent qui souhaite changer de collectivité pour avoir un parcours professionnel. On n'est pas là pour s'opposer à la volonté et aux demandes de mutations des agents. Je le regrette moi aussi d'autant que je suis exprimé publiquement sur la qualité de notre Police municipale et je l'ai fait à plusieurs reprises au sein de cette assemblée. Bien sûr que nous sommes vigilants et bien sûr que nous faisons attention, cela va sans dire ».

M. Jean-Yves SORIN : « C'était la volonté des agents de vouloir changer de vie, il faut l'accepter, c'est tout à fait normal. Ces deux agents sont remplacés, le premier arrive le 3 octobre et le second le 15 octobre ».

M. le Maire : « Nous sommes vigilants M. LARRIEU ».

M. Cédric LARRIEU : « Je rappelle juste que ce ne sont pas des départs avec un examen pour partir ailleurs. Je tiens juste à vous le dire ».

M. Jean-Yves SORIN : « Tout agent qui a envie de changer de collectivité a le droit de le faire. C'est une demande de mutation c'est tout ».

M. Serge MACKOWIAK : « Le problème c'est les conditions de la demande de mutation. Permettez-moi M. le Maire, c'est les conditions de la demande de mutation. Vous savez pertinemment de quoi il s'agit. Je ne vais pas personnaliser le débat mais vous savez très bien pourquoi il est parti.

Moi M. le Maire, je voudrais aborder le problème de la sécurité. J'ai été à votre réunion sur le bilan de sécurité qu'on fait chaque année.

J'ai eu la surprise de découvrir qu'il n'y avait aucun chiffre.

Alors, je ne dis que ça s'est mal passé puisque vous nous avez dit que tout s'était bien passé.

Mais je voudrais répondre aux nombreux Capbretonnais qui sont victimes de cambriolages, d'agressions etc... et si j'avais des chiffres, je pourrais leur dire mais non, il ne faut pas exagérer, il y a la délinquance subie et celle ressentie. Je pourrais argumenter. Je ne peux pas puisque vous n'avez toujours pas donné le moindre chiffre et j'aimerais avoir des chiffres sur la délinquance à Capbreton, juillet/août, peut-être aussi toute l'année. Est-ce que ce n'est pas une obligation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ?

Je vais simplement vous lire un document qu'on m'a transmis. Je ne vais pas donner le nom de la personne et je voudrais savoir si vous êtes au courant de cette affaire.

« C'est moi qui me suis fait agresser à Capbreton à 4h15/4h30 ce matin. Je remontais le boulevard des Cigales lorsqu'un individu masqué (masque de Covid), je n'ai pas été choqué il s'est planté au milieu de la route et m'a fait des signes. Je m'arrête et il me dit qu'un de ses copains a fait un malaise et a besoin d'aide. Je descends de la voiture et je le suis sur 10 mètres, lorsque deux autres individus masqués avec capuche m'ont encerclé et vidé les poches. Ils m'ont frappé, m'ont donné des coups, les coups se sont mis à pleuvoir, un coup de taser sur le flanc, fracture de la mandibule, fracture sous l'œil droit donc des interventions chirurgicales. Ce n'est pas à Marseille, c'est à Capbreton ». Il ne faut pas exagérer, c'est un fait. Je voulais savoir si vous avez eu connaissance de ces faits parce que si vous n'avez pas eu connaissance de ce fait-là, il y a un problème de communication entre la gendarmerie et vous-même ».

M. le Maire : « Jean-Yves SORIN m'a tenu informé effectivement de cet accident, de cette agression. Je pense qu'il faut que vous fassiez attention M. MACKOWIAK, puis après je vais vous répondre sur le premier sujet.

Ce fait est absolument regrettable mais malheureusement personne n'est à l'abri de ce type de fait qu'on ne peut pas prévoir, anticiper.

Ne faites pas s'il vous plaît d'un fait, une généralité. Capbreton c'est Capbreton. Et je pense pouvoir dire qu'on est plutôt en sécurité à Capbreton.

Sur la première question, si nous n'avons pas de chiffres, c'est parce que, il faut que vous sachiez, nous avons chaque année avec la gendarmerie, le rapport complet relatif à la délinquance sur chaque commune du ressort de la Communauté de brigades. Nous n'avons pas encore le rapport mais je ne manquerai pas de vous le communiquer dès que nous l'aurons afin que vous puissiez répondre aux Capbretonnais ».

M. Serge MACKOWIAK : « Merci. Simplement, j'observe que votre collègue, maire de Labenne, a fait aussi un bilan sécurité. Il avait des chiffres que l'on peut parfaitement arrêter au 25 août, donner des évolutions. Il a donné la parole aux gendarmes, à la police municipale, aux nageurs sauveteurs. Bref, au moins, on était renseigné ».

M. le Maire : « Vous serez renseigné ».

M. Serge MACKOWIAK : « J'aimerais, j'aurais voulu être renseigné. C'était sympathique votre petit verre de l'amitié mais je n'étais pas venu pour ça. J'étais venu pour savoir s'il y avait une augmentation de la délinquance ou pas. C'est tout. Pour que je puisse répondre à des gens comme cela, ce n'est pas le seul, cambriolages, voitures etc... Si vous me donnez des chiffres, je pourrais alors reprendre votre argument en disant, en fin de compte c'est vrai qu'il y a ça etc... mais on est plutôt en sécurité à Capbreton et je n'ai pas pu le dire cette année ».

M. le Maire : « Mais vous aurez les chiffres quand nous les aurons, M. MACKOWIAK. Vous les aurez. C'est normal que tout le monde les ait, qu'on puisse effectivement communiquer pour voir les évolutions positives ou négatives effectivement de la délinquance en tenant compte évidemment des moyens déployés par les communes, en tenant compte de la fréquentation estivale, de toutes ces choses-là. Les chiffres que nous avons, la saison ne s'arrête pas le 25 août. Nous aurons des chiffres sur l'ensemble de la saison estivale y compris les ailes de saison. Nous aurons quelque chose de très complet ».

M. Serge MACKOWIAK : « Merci, simplement les réunions auxquelles j'assistais ces dernières années, il y avait toujours une fin de saison avec un bilan. Bien sûr, ça ne s'arrête pas le 31 août mais on peut avoir quand même le 31 août si vous faites une réunion sur « bilan de sécurité ». Vous savez, un bilan il y a des chiffres, vous êtes banquier, un bilan il y a des chiffres, s'il n'y a pas de chiffres il n'y a pas de bilan. Donc c'est peut-être une réunion sympathique mais ce n'est pas un bilan. Donc, la prochaine fois, intitulez ça réunion mais pas bilan. Mais j'attends vraiment pour dire aux Capbretonnais sauf s'il y a une explosion... »

M. le Maire : « On a compris ».

11- RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activités 2022 du SYDEC et de MACS.

SYDEC :

M. le Maire : « J'ai noté que nous avons un prix de l'eau le plus bas au sein de notre comité territorial puisque vous savez que le SYDEC est organisé en comités territoriaux qui structurent le département. Quand je parle du prix de l'eau c'est l'eau + l'assainissement + les redevances de l'Agence de l'eau + la TVA. C'est donc bien de l'eau assainie dont nous parlons qui revient sur notre comité territorial à 4,35 € TTC/m³ soit pour une consommation moyenne annuelle un montant de 521,52€. C'est le prix le plus bas qu'on puisse trouver sur le département et une nouvelle fois comme je l'avais déjà fait, de rappeler que les prélèvements de l'Agence de l'eau représentent grosso modo 14% de la facture d'eau HT. Ces prélèvements sont reversés aux collectivités et d'une manière générale à hauteur de 64% dont nous bénéficions également grâce à des subventions conséquentes qui nous sont versées sur nos programmes d'aménagements et particulièrement sur les programmes de désimperméabilisations et d'infiltrations des eaux pluviales ».

Sur le dragage du Port :

M. Louis GALDOS : « Sur la partie rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes, il y a un élément qui est marquant pour la Commune de Capbreton mais surtout pour le territoire, c'est le projet de territoire qui a été voté et sur lequel ont été votés, le schéma mobilités et le schéma du tourisme. Sur ce projet de territoire, il y a quatre axes forts et une vraie ambition. L'autre élément qui a été constitué c'est une équipe qui suit tous ces projets de territoire. Je peux vous en donner quelques-uns où on est relativement impactés, c'est les futurs pôles universitaires, le pôle d'intérêt Adour qui est aussi un élément touristique important qui pourra donner aussi une vision, une marque Adour qui pourra être un lieu convivial pour les touristes et aussi pour les Capbretonnois. L'autre élément bien sûr c'est le Port d'avenir.

Aujourd'hui, un jour à l'avance est arrivée La Fort Boyard, un bateau géré par la Charente Maritime. L'entreprise MERCERON a pris l'attache pour justement draguer le Port du 21 septembre jusqu'à fin avril 2024.

On va draguer la partie immergeable des sédiments (69 000 m³) qui seront immergés au large à peu près à 4 milles en face de la Nord à peu près. C'est un endroit qui a été validé environnementalement. Cette barge de 47 mètres va faire le chenal, le Boucarot, la passe et ensuite le chenal à partir de la zone des pêcheurs jusqu'à la darse, c'est-à-dire l'endroit de la zone technique, pour une passe d'un mois. Il reviendra si pour une raison ou une autre, les conditions climatiques ne leur ont pas permis de draguer la totalité des sédiments sur cet élément-là.

Une deuxième drague va arriver dans les jours qui suivent, une drague espagnole de 33 mètres, pour draguer les phases de sédiments qui sont entre les pontons.

On aura deux dragues : une de 47 mètres qui est actuellement dans le port et pour des raisons climatiques, elle a été obligée de se réfugier au fond du port, c'est-à-dire à la darse pratiquement sur le pont qui lie Capbreton et Hossegor, vous pouvez la voir. Elle est relativement impressionnante. Le deuxième navire arrivera la semaine prochaine et tous les travaux commenceront simultanément avec

une phase très importante des équipes de la Communauté de communes, de transfert de bateaux puisqu'on est sur un port de plus de 1 000 bateaux. On a une partie que l'on peut sortir mais il y aura une rotation qui se fera pour libérer les emplacements qui permettra de draguer. Il y aura une vraie animation pour Capbreton en plus du marché aux poissons ».

M. Serge MACKOWIAK : « On se pose toujours la question de savoir pourquoi on n'a pas un travail continu dans le temps. Pourquoi c'est toujours haché, on attend que ce soit absolument nécessaire en urgence. Pourquoi il n'y a pas une barge de louée régulièrement qui passerait régulièrement. Qu'est ce qui empêche cela ? ».

M. Louis GALDOS : « C'est relativement simple à comprendre. Le premier arrêté mis en place en 2002 était ponctuel.

L'arrêté actuel qui a été signé par la Préfète n'est pas ponctuel et nous permet de l'entretien dans les dix ans à venir.

L'élément marquant aussi depuis que la Communauté de communes a dragué le lac, c'est que chaque année, au moins d'octobre, il y a une bathymétrie qui se fait globalement sur le bassin qui a été dragué pour justement repérer exactement où les sédiments se déposent.

À partir de ce moment-là, les sédiments se déposent et nous allons avoir une action régulièrement dans les dix ans à venir pour éviter que le bassin se remplisse. Ce qui a été fait d'ailleurs sur le lac puisqu'une intervention a été faite cette année pour mettre sur les plages plus de 5 000 m³, ce qui a permis de libérer ce sable naturel qui venait se déposer et qui rentrait par le Boucarot ».

M. Serge MACKOWIAK : « Ma question était de savoir pourquoi ce n'est pas renouvelé tous les six mois, tous les ans, d'une manière continue. Vous me dites, c'est un problème d'arrêté du Préfet. Si on l'avait sollicité avant je pense qu'il aurait rendu son arrêté.

C'est ce que disent les plaisanciers et les pêcheurs professionnels.

Pourquoi ça n'a pas été fait ?

Alors ce que vous dites aujourd'hui c'est qu'à partir de demain, ça sera beaucoup plus régulier, c'est ça que vous me dites ? ».

M. Louis GALDOS : « Oui. Je pense que vous connaissez les procédures qu'il faut établir pour avoir ce type d'arrêté. On a mis pas loin de quatre ans pour avoir l'arrêté pour le port. Quatre ans. Et qui nous couvre sur dix ans. On est sur une vision d'entretien régulier pour éviter que ces phases massives arrivent. D'ailleurs la drague qui arrive de Charente fait régulièrement des entretiens sur les ports de la Côte bretonne, notamment sur l'Île d'Oléron ou dans cette zone-là. Ce sont des éléments qu'on a pris en compte. Les services de l'État ont pris en compte qu'on avait besoin d'un entretien régulier. Ce sont des éléments qui jusqu'alors n'étaient pas vus, maintenant on pourra les résoudre ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord, donc si je comprends bien c'est que l'administration est lente. Quatre ans, c'est lent quand même pour un arrêté ».

M. le Maire : « Est-ce que vous avez conscience de la difficulté, de la complexité des dossiers d'autorisation sur ce type d'opération ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui, c'est ce qu'on me dit toutes les semaines quand je rencontre des pêcheurs et des plaisanciers. C'est quatre ans, c'est quatre ans. Vous m'avez dit on a mis quatre ans. Voilà, j'en prends acte mais il a manqué quelque chose. Ce n'est pas normal qu'on mette quatre ans pour une procédure comme ça ».

M. le Maire : « Ce qu'il a manqué aussi, pardon M. MACKOWIAK, mais il y a quand même un rapport coût/bénéfices. On est tous d'accord pour dire hormis la complexité administrative, environnementale de ces dossiers, ce sont quand même des opérations très coûteuses. Il semble évident de dire et je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, qu'il ne faut pas attendre 15 ans entre deux dragages.

Il faut faire des opérations régulières d'entretien. On est d'accord là-dessus.

Je tiens quand même à rappeler, le dernier c'était effectivement il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, avec la Communauté de communes je dirais financièrement, c'est déjà plus facile que lorsque c'était le SIVOM Côte Sud qui gérait le port avec des ressources qui étaient, celles qu'elles étaient c'est-à-dire sans commune mesure avec celles de la Communauté aujourd'hui.

À un moment donné, vous êtes devant un principe de réalité qui est le coût de l'opération et comment on fait pour financer.

Il faut effectivement se réjouir que d'une part aujourd'hui ce soit la Communauté qui soit aux commandes et quand je dis ça, je salue et je l'ai déjà fait en Conseil municipal, le travail remarquable qui a été mené par le SIVOM Côte Sud et par son Président avec des moyens limités et d'avoir effectivement la chance d'avoir un arrêté préfectoral qui court pendant 10 ans et qui va permettre ces phases d'entretien beaucoup plus régulières ».

M. Serge MACKOWIAK : « Excusez-moi une précision. Beaucoup plus régulière, c'est-à-dire tous les combien de temps ? ».

M. le Maire : « Je n'en sais rien ».

M. Serge MACKOWIAK : « Bon, merci ».

M. le Maire : « Je dirais, c'est comment dire, ce sont les mouvements, les transferts de sable puisqu'il va y avoir une bathymétrie, ça par contre on peut vous le dire, une bathymétrie régulière qui sera faite ».

M. Louis GALDOS : « On est sur un nouveau fonctionnement sur ce type d'éléments de dragage ce qui a été fait sur le lac d'Hossegor va être fait sur le port.

Deuxième élément puisqu'on parle de financier, cette première étape coûte pour la collectivité, 3,2 millions, ce sont les usagers qui vont le financer en sachant que MACS Port actuellement s'autofinance ».

M. le Maire : « Il faut se réjouir du fait que le dragage du port commence. Ce sont bien 69 000 m³ qui vont être dragués et clapés ».

M. Louis GALDOS : « Sur une période de septembre à avril puisqu'on a des périodes climatiques relativement difficiles malgré les bateaux qui seront là.

Par contre, il y a un élément qui est quand même nouveau, on ne devait pas draguer le Boucarot et la passe avec la Fort Boyard mais ils le seront au mois d'octobre et certainement la prochaine fois qu'ils viendront.

C'est un élément nouveau qu'on regardera aussi de près ».

M. le Maire : « En fait, ce sont les bathymétries qui donneront le rythme des phases d'entretien ».

M. Serge MACKOWIAK : « Pour reprendre votre formule M. le Maire, j'ai compris ».

M. le Maire : « Parfait, très bien ».

M. Serge MACKOWIAK : « Simplement on va suivre ça avec beaucoup d'attention ».

M. le Maire : « Nous aussi bien sûr ».

M. Serge MACKOWIAK : « C'est vraiment un sujet extrêmement important pour Capbreton ».

M. le Maire : « Bien sûr. Tout le monde en est convaincu ».

Concernant RTE :

M. le Maire : « J'ai bien noté sur le réseau social du collectif Stop THT 40, l'appel au rassemblement de ce soir, avec certaines questions qui m'ont interpellées dans la mesure où les questions qu'ils semblent encore poser, nous y avons répondu mais je vais revenir sur le sujet. Après on parlera du collectif du camping Labarthe.

S'agissant de RTE, notre position est claire depuis le mois de décembre. Nous avons délibéré. Je me souviens de la position de l'opposition sur ce sujet.

Pour ce qui nous concerne, nous avons délibéré en disant que nous n'étions pas opposés au projet mais que nous avons des réserves majeures.

Vous vous rappelez desquelles : les travaux de la RD28, entrée/sortie d'autoroute, le défrichage sur le contournement Est de Capbreton et le petit point dur que nous avons à la Clairière aux Chênes. Je vais revenir sur ces éléments.

Je tiens aussi à rappeler que c'est en janvier 2021 que nous avons tous découvert le premier tracé qui je le rappelle était un tracé urbain, c'est-à-dire qui traversait nos quartiers et qui passait devant nos écoles. Ce à quoi, les trois Maires concernés, puisque nous étions trois avec Seignosse et Hossegor au départ, nous nous sommes avec l'appui plein et entier du collectif fermement opposés. Et c'est la raison pour laquelle RTE a revu sa copie pour nous proposer un nouveau tracé d'évitement ou de contournement des milieux urbanisés, et c'est le tracé qui est toujours aujourd'hui sur la table. Je tiens quand même à le rappeler. Nous avons travaillé je crois pouvoir dire main dans la main avec le collectif, étant tout à fait alignés sur cette position. Je tiens aussi à rappeler qu'en dépit de ce que je peux lire, évidemment, cela va sans dire, notamment sur les réseaux sociaux, c'est que ce contournement, cet évitement de nos quartiers, évidemment à partir du moment où on sort du milieu urbain, mais cela veut dire que l'on va vers les milieux naturels et que je comprends parfaitement la position du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui préconise un tracé qui longe

l'autoroute. Elle est tout à fait dans son rôle, elle est là pour protéger la nature et on ne peut pas douter du fait qu'effectivement elle ait cette position. En même temps, j'ai noté dans le rapport que le CNPN était aussi favorable au premier tracé ».

Serge MACKOWIAK : « Non non ».

M. le Maire : « Si, on pourra en discuter. M. MACKOWIAK laissez-moi terminer et après vous vous exprimerez, je n'en doute pas.

Il y a un fait majeur qui s'est produit c'est que, dès le mois de septembre 2021, ce projet a été quasiment figé par un avis favorable du ministère de la transition écologique. Pour dire la vérité et avec le recul, il est figé depuis ce moment puisque, et je le déplore, les conclusions de la commission d'enquête publique n'ont pas permis de faire évoluer ce projet d'un iota. On peut discuter toute la nuit là-dessus. La commission d'enquête publique, d'abord c'est un avis qu'elle émet et moi ce que j'ai noté, c'est que cet avis n'est assorti d'aucune prescription. Ce ne sont que des recommandations. Autrement dit, je vous recommande de faire ça... oui d'accord, je le fais si je veux. Il n'y aucune obligation. Et bien sûr, elle a rejeté les deux tracés alternatifs. Celui que j'ai évoqué avec le Conseil de Protection de la Nature et le tracé du collectif, ce que je regrette très fortement.

Je ne parle pas de l'enquête publique qui a eu lieu au printemps 2023 qui est venue finaliser, boucler le financement de ce projet qui d'ailleurs a quasiment doublé puisque qu'on est passé de 1,7 milliard à 3,2 milliards. De mon point de vue, ce n'est pas tout à fait terminé. Il pourrait y avoir des surcoûts aussi qui vont se rajouter.

Quoiqu'il en soit, et contrairement une fois de plus à ce que je lis, nous n'avons pas changé de position. Les réserves que nous avons émises et qui accrédiétaient, soutenaient le tracé alternatif proposé par le collectif pour dire les choses plus simplement, c'était un contournement je dirais plus élargi et encore plus éloigné des habitations avec un atterrage plus au Sud que nous avons soutenu, n'ont pas été levées. Aucune d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle et dans la logique de notre délibération, parce qu'il faut être logique, nous avons donc, et vous l'avez vu dans le quotidien régional, pris la décision d'user des moyens juridiques dont nous disposons aujourd'hui et qui est, une fois que les autorisations administratives seront prises, de porter un recours sous la forme d'un référé-suspension, c'est-à-dire d'une procédure d'urgence accélérée parce que nous savons très bien qu'une fois ces autorisations signées, les travaux vont s'enchaîner très vite derrière.

Vous avez vu la dernière décision n°222-2023 selon laquelle une convention d'honoraires a été signée avec le cabinet d'avocats Philippe PETIT à Lyon et les honoraires qui sont joints.

Ça répond je crois d'ailleurs à une des questions posées par le collectif Stop THT 40.

Ils ont envoyé une lettre ouverte aux cinq Maires concernés. Je ne sais pas si les autres Maires ont répondu. En tous cas, nous leur avons répondu pas plus tard que lundi vers 19h aux questions posées.

Sur les questions, oui c'est bien un référé-suspension, l'avocat, vous connaissez.

Vous connaissez donc les honoraires liés à cette prestation.

Evidemment nous travaillons avec ce cabinet pour faire en sorte que le fond juridique soit solide et sérieux car nous savons très bien qu'en face, nous aurons aussi des gens qui disposent de moyens solides.

Il semble qu'il y ait une forme de suspicion qui traîne depuis quelques temps déjà et qui semblerait accrédiéter l'idée soutenue par certains commentaires que je vois fleurir, de dire que oui la Ville est

absolument attachée à ce que l'interconnexion se fasse parce qu'il y a des intérêts financiers importants derrière.

J'avoue que ça m'irrite un petit peu.

Selon les indications que nous avons, si la collectivité doit encaisser quelque chose, une redevance de passage, quelque chose comme cela, c'est à peu près, mais je parle avec beaucoup de précautions, de l'ordre de 500 ou 600 € par an.

Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

Sur le dernier post du collectif, je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

Je voulais simplement dire que nous sommes en lien constant avec le collectif depuis deux ans. On tenait absolument à ce que le dialogue puisse perdurer.

Nous déplorons les conclusions de la commission d'enquête qui n'ont pas fait du tout bougé les lignes. On va utiliser les moyens juridiques dont nous pouvons disposer, je l'ai dit publiquement. C'est ce que nous ferons sur ce sujet qui n'est pas clos.

Je me permets de dire publiquement, car je vois ce qui s'écrit, et puis on a discuté longuement avec les représentants du collectif. Quand je dis que ce n'est pas fini, il est possible que les choses se radicalisent, pour dire les choses simplement, et je suis très inquiet. J'ai alerté les services de la Préfecture, Madame la Préfète personnellement depuis plusieurs mois déjà, sur ce risque de radicalisation sur ce dossier. Et donc oui je le dis je suis inquiet.

Voilà ce que je peux dire mais je me suis exprimé aussi publiquement avec la décision que nous avons prise de former un recours sous la forme d'un référé-suspension. Je ne sais pas ce que fera le collectif lui-même, je ne sais pas s'il entend lui-même porter un recours, je n'en sais rien, ça me semblerait à peu près logique et je pense que s'il y avait deux recours, ce serait bien, ce serait mieux. Je ne connais pas leur position sur ce sujet.

Les autorisations administratives ne sont pas données, nous sommes vigilants, mais je pense que ça va arriver maintenant assez rapidement ».

M. Serge MACKOWIAK : « Quand même, ça engage notre ville pour 50, 60 ans. C'est quand même un sujet majeur de ces dernières années.

Référé suspension, mais quelle décision vous attaquez ?

Il va y avoir une déclaration d'utilité publique ? ».

M. le Maire : « Oui ».

M. Serge MACKOWIAK : « À quel niveau ? »

M. le Maire : « Alors au niveau du ministère. Il va y avoir après une autorisation environnementale ».

M. Serge MACKOWIAK : « Au niveau de quel ministère ? »

M. le Maire : « De la transition écologique ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non ce sera une déclaration d'utilité publique prise par le Premier ministre co-signée par le Ministre, prise en Conseil d'État, à priori. C'est ce que les spécialistes m'ont dit, je connais un tout petit peu le droit mais je peux me tromper. Celle-là, vous l'attaquez ou vous ne l'attaquez pas ? ».

M. le Maire : « On va voir avec notre conseil. Il y a trois niveaux d'autorisations administratives et ça c'est le premier que vous citez, après il y a l'autorisation environnementale, un arrêté préfectoral unique pris par le Préfet de Région ou par la Préfecture de Gironde soit trois arrêtés préfectoraux correspondant aux trois départements concernés. On ne sait pas encore ».

M. Serge MACKOWIAK : « A priori, ce sera le Préfet GUYOT, le Préfet d'Aquitaine qui va prendre son arrêté ».

M. le Maire : « Je ne sais pas mais on verra après avec le Conseil, ce que l'on attaque véritablement ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord. Donc c'est cela que vous voulez attaquer. Mais vous voulez faire un référé-suspension. Est-ce que c'est le seul recours que vous allez faire ? ».

M. le Maire : « Je vous réponds. Je suis là pour répondre en toute transparence ».

M. Serge MACKOWIAK : « Alors allez-y ».

M. le Maire : « Le référé-suspension, d'ailleurs vous le savez, c'est une procédure accélérée, je pense que ça dure une semaine à peu près pour avoir une décision du juge ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui c'est ça ».

M. le Maire : « Après, il y a la procédure au fond qui continue à courir ».

M. Serge MACKOWIAK : « Voilà, c'est ça, une procédure au fond. Et vous allez contester quoi ? ».

M. le Maire : « C'est ce que je vous disais, on verra avoir notre conseil pour voir ce que l'on conteste, quel type d'autorisation nous contestons et bien sûr les moyens juridiques appropriés. Mais ça, c'est notre conseil qui nous dira ».

M. Serge MACKOWIAK : « Pour l'instant, on ne sait pas ce que vous allez contester ».

M. le Maire : « Nous allons contester les autorisations administratives qui seront données mais peut-être qu'on va même toutes les contester. Je n'en sais rien, je ne sais pas. On a pris un cabinet d'avocats qui est compétent... ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je pense qu'ils ont dû vous faire une note sur le fondement c'est-à-dire qu'ils vous ont donné le fondement de votre recours en disant, on va faire une contestation sur tel fondement et moi, ce qui m'intéresserait, c'est de connaître le fondement ».

M. le Maire : « Le fondement est en train d'être élaboré ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord, donc on ne le sait pas ».

M. le Maire : « Donc je n'ai pas aujourd'hui de version préliminaire. Ce fondement est en train d'être travaillé par le cabinet ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord donc on ne sait pas. On sait que c'est une procédure d'urgence, qu'une procédure au fond sera effectivement l'essentiel puisque l'autre c'est uniquement une procédure j'allais dire sur le délai. Et donc, on ne sait pas le fondement ».

M. le Maire : « On le saura très vite maintenant, il faut aller vite ».

M. Serge MACKOWIAK : « On le saura très vite. Très bien. Sur notre point de vue, nous on n'a pas changé. Le problème c'est que, vous le connaissez, nous on est pour que ça passe sous l'autoroute parce que le Conseil National de Protection de la Nature le dit, le demande et n'a jamais validé le premier tracé. Je l'ai encore relu puisque moi aussi on m'a envoyé un SMS en me disant sur les réseaux sociaux il se dit ça etc, donc jamais dans ce document du 22 août 2022, le Conseil National de Protection de la Nature fait mention d'une approbation de premier tracé. Je vais vous dire. J'ai saisi le Conseil National de Protection de la Nature d'une série de questions. Ils se sont engagés à me répondre. S'ils me répondent en m'autorisant à publier leur réponse, je vous les remettrai parce que c'est très intéressant d'aller au fond de leur rapport parce que ce sont quand même 60 experts (30 titulaires, 30 suppléants), les meilleurs de France qui ont dit « Non, il ne faut pas que ce tracé ait lieu comme cela a été dessiné par RTE ». Nous, on s'est plié à cet avis d'experts ».

M. le Maire : « Pardon M. MACKOWIAK, vous avez, si je puis me permettre de vous interrompre momentanément, je peux être d'accord avec vous mais, une fois qu'on a dit ça, qu'est-ce que ça change à la situation, qu'est-ce qu'on fait ? C'est ça le sujet ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je vais aller jusqu'au bout, parce que vous m'interrompez. Au-delà de ce que je voudrais préciser. Simplement, les temps ont changé. Vous avez, après beaucoup de difficultés, organisé au mois de décembre 2022, une délibération sur ce sujet et vous avez voté ce que vous avez voté c'est-à-dire oui au projet, non au tracé. Et nous, on a dit, non au projet sur Capbreton, pas non au projet. Il faut effectivement qu'il y ait une connexion entre la France et l'Espagne ».

M. le Maire : « Ce n'est pas ce que vous avez dit ».

M. Serge MACKOWIAK : « Si... ».

M. le Maire : « Il est facile de réécouter l'enregistrement ».

M. Serge MACKOWIAK : « On a dit d'accord avec ce projet mais simplement qu'il en existait déjà huit. On disait quel est l'intérêt qu'un neuvième tracé passe par Capbreton ? ».

M. le Maire : « C'est exactement ça ».

M. Serge MACKOWIAK : « Le projet, ils font toutes les interconnexions qu'ils veulent, RTE, le gouvernement, mais pas sur Capbreton ».

M. le Maire : « Vous vous êtes opposés au projet ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je ne suis pas opposé. Je suis opposé à ce que cela passe par Capbreton. Mais, les temps ont changé et il faudra que vous vous adaptiez un peu parce que maintenant, nous sommes le 20 septembre, et on n'est pas au début décembre.

Maintenant, la France est premier exportateur d'électricité d'Europe.

Maintenant les Espagnols disent on veut plus fournir aux Français parce que nous-mêmes on est en difficulté et il faut qu'on aille chercher de l'énergie non renouvelable.

Maintenant on sait qu'un projet qui s'appelle XLINKS permet de contourner les Goufs, Nazaré et Capbreton.

Maintenant on sait aussi qu'on a effectivement les deux avis des enquêteurs publics et c'est un peu regrettable d'ailleurs qu'on ait statué avant de les avoir. Un problème de temporalité.

Ça aurait été intéressant que le Conseil municipal délibère à nouveau après les enquêtes publiques.

Ça vous aurait peut-être d'ailleurs renforcé, peu importe.

Mais surtout, maintenant, on sait que 98% des Capbretonnais sont contre ».

M. le Maire : « C'est faux ».

M. Serge MACKOWIAK : « C'est 98%, ils sont contre. De personnes exprimées ».

Mme Soline GRAVOUIL : « Est-ce qu'on a un sondage ? ».

M. le Maire : « Ah, ce n'est pas pareil. Je vais vous répondre après ».

M. Serge MACKOWIAK : « Vous-même vous êtes élus avec 25% des électeurs inscrits ».

Mme Soline GRAVOUIL : « Donc vous ne représentez pas 50% des électeurs ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non, je représente la moitié des électeurs qui ont voté. D'accord ? Est-ce que vous me permettez d'aller jusqu'au bout Madame ? Votre discourtoisie est tout à fait choquante, c'est un dossier très compliqué. Ce que je vous demande, c'est de lire cet avis du Conseil National de Protection de la Nature. Tout est dedans ».

M. le Maire : « Mais M. MACKOWIAK... »

M. Serge MACKOWIAK : « Pourquoi nous opposer ? Moi, ce que je demande aujourd'hui au Conseil municipal, et bien c'est de prévoir une nouvelle délibération sur ce projet RTE avec tous les éléments nouveaux que je viens de vous dire et en vous incitant vraiment à cet avis du Conseil National de Protection de la Nature.

Si vous faites d'ailleurs un recours devant le Tribunal administratif, vous pouvez prendre comme argument, je vous donne, dites-le à votre avocat, que vous n'avez pas donné connaissance aux Capbretonnais de cet avis alors que la loi, l'article L323-10 du Code de l'environnement, vous obligeait à donner connaissance aux Capbretonnais de cet avis.

L'histoire c'est dans le dossier, ça n'a rien à voir. Il y a le dossier et les obligations ».

M. le Maire : « C'est dans le dossier ».

M. Serge MACKOWIAK : « Ça doit être dans le dossier, mais à côté de ça, il y a des obligations que le Maire avait que vous lirez à l'article 123-10 et vous aviez une obligation de donner à la connaissance 15 jours avant le début de la première enquête publique ».

M. le Maire : « Il a été porté à la connaissance du public, il était dans le dossier ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non et ça c'est un argument que vous pourrez soutenir devant le Tribunal administratif. Je vous le donne ».

M. le Maire : « M. MACKOWIAK, je vous entends. Vous vous êtes exprimé longuement. Au terme de votre propos, qu'est-ce que votre intervention change sur le fond ? Par rapport à la situation actuelle que nous avons à régler. Qu'est-ce que ça change ? Rien du tout ».

M. Serge MACKOWIAK : « Ce que vous avez à régler, c'est que vous allez être en difficulté devant le Tribunal administratif parce que vous allez dire j'ai donné un avis favorable mais je ne suis pas d'accord avec le tracé, je veux qu'il soit plus au Sud. Ça ne change rien sur les recommandations et les obligations qui ont été déterminées par le Conseil National de Protection de la Nature parce qu'il y aura la même difficulté quelques centaines de mètres au Sud par rapport au tracé ».

M. le Maire : « M. MACKOWIAK, j'entends mais notre Conseil va s'appuyer, je n'en doute pas, également sur le rapport de la commission. Bien sûr, il a tous les éléments en sa possession et je ne doute pas que les bons éléments et arguments juridiques... ».

M. Serge MACKOWIAK : « Est-ce que vous me laissez aller jusqu'au bout et après vous avez la parole ? ».

M. le Maire : « Non là c'est moi qui parle M. MACKOWIAK ».

M. Serge MACKOWIAK : « Pour l'instant vous m'avez interrompu. Je voulais aller jusqu'au bout et après vous prendrez la parole jusqu'au bout ».

M. le Maire : « Notre Conseil saura, il est payé pour ça... »

M. Serge MACKOWIAK : « Donc vous ne savez pas ? Vous êtes au Conseil municipal, vous ne savez pas répondre à une question précise. Quel est le fondement de votre recours ? ».

M. le Maire : « Je ne sais pas encore, on va le savoir très vite. Il est en train d'être travaillé je ne peux pas vous dire mieux que ça ».

M. Serge MACKOWIAK : « Enfin vous avez le temps de le travailler quand même ».

M. le Maire : « Pas tant que ça. Il est en train d'être travaillé. Je veux vous reprendre sur deux points quand même. Parce que je vous écoute parler, il y a quand même des choses qui nous interpellent et qui ont fait réagir certains membres élus.

Je persiste et je signe, vous vous êtes exprimé en disant trois choses au Conseil municipal de décembre. Le premier c'est que vous étiez, je me souviens et d'ailleurs vous l'avez évoqué dans votre intervention en disant que vous étiez contre le projet, contrairement à ce que vous dites ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non, je suis contre le projet qui passe par Capbreton, ça n'a rien à voir. Est-ce que moi, élu municipal, je peux être contre un projet national ? ».

M. le Maire : « C'est vous qui me coupez la parole, laissez-moi aller jusqu'au bout s'il vous plaît. La deuxième chose, vous avez dit, quelle que soit la situation Capbreton n'a pas à être concernée, c'est ce que vous avez dit.

Et troisième point, de toutes façons le projet ne ferait pas parce que le financement ne serait pas assuré. Voilà ce que vous avez dit et vous aviez tort sur le dernier point. Ça c'est la première chose.

Et donc moi je veux savoir comment on peut à la fois être contre le projet et soutenir un tracé qui permet de le réaliser. Il faut expliquer les choses et aussi l'expliquer aux Capbretonnaises et Capbretonnais, premier point.

Second point, vous avez dit, c'est un abus de langage qu'on retrouve très souvent dans les réseaux sociaux également, il y a 98% de la population qui est contre. Non. D'ailleurs ce n'est pas 98 mais 93 ou 94% des gens qui se sont exprimés dans l'enquête publique et qui sont opposés soit au projet soit au tracé, mais 94% de 2 000 contributions qu'il y a eu sur les 5 communes, ce n'est pas 98% de nos populations. C'est là effectivement où il faut faire attention aux mots M. MACKOWIAK qu'on emploie ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je vous réponds, sortez un peu rencontrer des gens à Capbreton. Je n'ai pas rencontré une personne qui est pour, ce n'est pas compliqué ».

M. le Maire : « Ça c'est vous qui le dites ».

M. Serge MACKOWIAK : « Vous bien sûr. Moi, je suis contre ce tracé dans Capbreton, je l'ai dit, je ne vois pas l'utilité de ce tracé dans Capbreton, j'ai toujours dit que j'étais pour le tracé sous l'autoroute, donc je ne suis pas contre le projet puisque je suis pour le tracé sous l'autoroute. A partir du moment où j'ai un Conseil National qui me dit ça, je prends la balle au bond et je dis effectivement ils ont raison. Moi je pense que sur ce sujet-là, vous avez manqué vraiment une occasion d'avoir l'unanimité de votre Conseil municipal. Il fallait dire non au projet, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs, à moment donné, juste avant le vote, je vous avais dit on dit non au projet de RTE sur Capbreton et si ça se fait, on regarde le tracé du collectif ».

M. le Maire : « Non, mais ce n'était pas notre position, désolé mais on l'assume. On n'était pas contre le projet. On était contre le tracé ».

M. Serge MACKOWIAK : « Voilà le résultat, vous allez devant le Tribunal administratif qui va vous dire : mais vous êtes pour le projet. Et donc vous voulez déplacer simplement le tracé mais vous allez avoir des arguments juridiques qui vont tomber à l'eau parce que vous allez dire il faut préserver les

espèces sur tel tracé et le Tribunal administratif va vous dire, 30 m, 40 m ou 100 m plus loin c'est le même sujet, c'est la même problématique ».

M. le Maire : « On verra. En tout cas, il est évident de dire qu'on n'était pas sur la même ligne. On a le droit d'être opposé au projet. Ce n'est pas ça le souci. On a le droit d'être opposé au projet, ce n'était pas notre cas ».

M. Serge MACKOWIAK : « Sur le financement, je termine pour rectifier ce que vous m'avez dit. J'ai dit au Conseil municipal ce projet qui est évalué à 1,7 milliard va être doublé. C'était avant que RTE ne publie de nouveaux chiffres parce qu'on savait pertinemment que ce projet allait être très cher. On va aller vers les 4 ou 5 milliards. Compte tenu de ce que je vous ai dit, c'est-à-dire que la France est redevenue première exportatrice d'électricité ».

M. le Maire : « Oui oui d'accord on avait entendu ».

M. Serge MACKOWIAK : « Ce n'est pas encore décidé. Est-ce que vous avez des informations comme quoi c'est décidé ? ».

M. le Maire : « Mais vous, vous aviez des informations qui étaient sûres et certaines parce que vous êtes mieux informé que les autres et que vous avez dit que le financement de ce projet ne se ferait pas ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non, je n'ai pas dit qu'il ne se ferait pas. J'ai dit qu'il y avait une difficulté financière. Reprenez mes propos ».

M. Cédric LARRIEU : « Oui oui j'ai synthétisé. En tout cas, moi j'entends la radicalisation vous effraie. J'entends bien, je suis d'accord avec vous. Ne balayez pas, encore une fois, ce qui se passe dans la rue.

Laissez-moi finir s'il vous plait. Je vous ai écouté longuement, ne balayez pas ce qui se dit dans la rue, les banderoles par rapport à tout ça.

Aujourd'hui je vais juste vous dire, ce qui se passe aujourd'hui, vous en êtes le responsable ».

M. le Maire : « Mais bien sûr, il faut toujours un responsable ».

M. Cédric LARRIEU : « Aujourd'hui, vous êtes juste, et je vous le dis, dans une posture politique. C'est tout. Vous êtes dans une posture politique ».

M. le Maire : « Pas vous ? ».

M. Cédric LARRIEU : « Ce qui se passe aujourd'hui, c'est de votre faute. Je ne vous ai pas coupé, je vous ai longuement écouté. Si ça fait rire certains, une fois de plus, je vous le redis. Les gens, qu'est-ce qu'ils ont comme moyen pour s'exprimer par rapport à ça ? D'accord ? Je ne vais pas rentrer dans le détail mais je vous le dis, vous êtes dans une posture politique tout simplement et aujourd'hui je vous demande d'écouter les citoyens qui s'expriment.

Non Madame GRAVOUIL, excusez-moi je vous entends marmonner depuis tout à l'heure, vous rigolez et tout ce qui s'en suit. Il y a des gens quand même qui s'expriment et qui ont besoin de s'exprimer par rapport à tout ça ».

Mme Soline GRAVOUIL : « Ils ont été entendus. Ils ont été reçus par M. le Maire à de nombreuses reprises. M. le Maire l'a dit et répété, qu'on suivait les tracés qu'ils proposaient, qu'on était d'accord avec eux. Donc ils ont été entendus et justement on y est très sensibles.

J'ai du mal à entendre dire, je suis désolée M. LARRIEU, qu'on ne les entend pas.

M. le Maire les a reçus 14 fois ».

M. Cédric LARRIEU : « Ce que je veux dire, c'est que ces banderoles, ces gens qui s'expriment, c'est ça, Mme GRAVOUIL, il faut les écouter. Il faut écouter les Capbretonnaises et les Capbretonnais. On est ici et c'est bien qu'on en débâte, qu'on en discute. Je vous l'avais demandé M. le Maire au début de votre mandat en vous félicitant, on est là pour fédérer tous les Capbretonnais. On n'est pas là pour les fracturer et j'en ai fini là ».

M. le Maire : « Je suis très satisfait d'entendre ces derniers propos que vous avez dits. Évidemment il y a toujours un responsable, il faut en trouver un et forcément c'est le Maire. C'est comme les gens du collectif avec lequel on a entretenu des relations tout à fait intéressantes. Il y a une chose qui m'interpelle moi aussi, c'est que je pense que certaines personnes sont persuadées que le centre de décision, le pouvoir se trouve dans les mairies des communes concernées.

Ce projet, ce n'est pas la Ville de Capbreton qui l'a initié, ce n'est pas la Ville de Capbreton qui l'a porté, ce n'est pas les cinq communes qui sont concernées aujourd'hui par ce tracé et c'est quelque chose qui nous est tombé dessus et je reviens à ce que je disais au début de mon propos, en disant que nous avons quand même eu une action décisive qui est celle de sortir du tracé urbain. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier.

Après, vous dites « vous êtes dans une posture de politique politicienne ». Honnêtement c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Et vous, vous faites quoi ? ».

M. Cédric LARRIEU : « On écoute les Capbretonnais ».

M. le Maire : « Mais nous aussi on les écoute. Moi aussi je les écoute et je parle beaucoup avec eux ».

M. LARRIEU : « Avec beaucoup de Capbretonnais et de non Capbretonnais d'ailleurs aussi ».

M. Cédric LARRIEU : « Heureusement M. le Maire, sur un sujet comme ça ».

M. le Maire : « Il n'y a pas que vous qui discutez avec les Capbretonnais je veux dire ».

M. Cédric LARRIEU : « Heureusement sur un sujet comme ça, heureusement ».

M. le Maire : « Alors est-ce qu'on peut passer à l'autre sujet parce qu'on va y passer la nuit ».

M. Serge MACKOWIAK : « Non, s'il faut passer la nuit, on passe la nuit. Je voudrais reprendre simplement sur, je demande donc vous allez dire non, une nouvelle délibération du Conseil municipal sur RTE avec j'allais dire, toutes les connaissances nouvelles que nous avons. C'est ça que je vous demande. Les données ont complètement changé, et j'attire votre attention sur ce recours suspension que vous allez faire et pour lequel vous êtes incapable de nous donner le fondement juridique. J'espère simplement que l'avocat, vous n'allez pas le payer 70 000 € comme le dernier pour la fraude fiscale ».

M. le Maire : « D'accord M. MACKOWIAK, très bien ».

M. Serge MACKOWIAK : « C'est pas de la politique ça ».

M. le Maire : « Je vous demande simplement par rapport à votre demande, de me la formuler ou par courrier ou par mail au moins s'il vous plaît. J'attends un écrit de votre part sur cette demande de nouvelle délibération ».

Mme Nathalie DUFAU : « Simplement, j'étais en train de relire le Conseil municipal du 31 janvier parce que là je ne comprenais plus du tout l'histoire de voter non à un projet. Là je n'ai pas compris ».

M. le Maire : « C'était au mois de décembre, le Conseil.

Mme Nathalie DUFAU : « Oui donc le compte rendu est au 31 janvier. Donc je relève les propos de M. Serge MACKOWIAK *« Je partage l'avis de M. CALÈS en ce qui concerne la nécessité d'interconnexion entre la France et l'Espagne »*.

M. le Maire : « Oui c'est toujours pareil en fait. Quand on sort quelques mots d'une phrase de son contexte c'est toujours pareil ».

Mme Nathalie DUFAU : « Donc M. MACKOWIAK dit ça et après il est contre le projet ? Je ne comprends pas ».

M. le Maire : « J'invite les gens qui nous suivent à regarder et auditionner à nouveau cette séquence du Conseil municipal. On va passer à autre chose ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je dis que je suis pour le tracé sous l'autoroute donc voilà ».

M. le Maire : « Ok, c'est bien la contradiction que nous avons tous relevé ».

« Sur le collectif du camping Labarthe, vous nous interrogez par la voie de M. LARRIEU, sur un courrier du collectif envoyé par le collectif apparemment que vous, l'opposition municipale, avez reçu et vous posez les questions suivantes :

Quelle est votre connaissance exacte et sincère sur la vente du camping Labarthe ?

Quelles sont vos positions et celles du Conseil Municipal ?

Quels sont les soutiens et les propositions que vous pourriez nous garantir pour que les propriétaires ne soient pas expulsés sans aucune solution ?

Les propriétaires d'un mobil'home.

Je vais vous donner les éléments et je vous demanderai aussi, je voudrais savoir moi aussi quelle est votre position sur ce dossier. Parce que vous nous questionnez et moi aussi je veux savoir quelle est votre position sur ce dossier.

Nous avons reçu pas plus tard que le 7 septembre avec Jean-Luc ASCHARD, des représentants du collectif dont certains sont présents ce soir. La veille, nous avons fait le point avec le porteur de projet qui effectivement, mais ça ce n'est pas un scoop, travaille sur un projet. Nous avons appris au travers des deux réunions, des éléments qu'on ne connaissait pas à savoir :

- Aujourd'hui, la gestion de ce camping n'est plus assurée par le propriétaire mais par une société de gestion qui est une filiale du promoteur qui souhaite acquérir cette parcelle et ce, apparemment, depuis le début de l'année si je ne me trompe pas.

On a appris que les 31 locataires des emplacements, au terme d'une réunion, ont été avisés du fait qu'ils devraient quitter les lieux, si je puis m'exprimer ainsi, au 31 décembre 2024.

J'ai quand même rappelé à ces représentants du collectif que ce camping n'est pas un camping municipal mais que c'est un camping privé. Et donc il y a des propriétaires privés qui, à un moment, décident de vendre leur parcelle et que d'autre part, et en face, c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer, vous avez des occupants qui sont locataires d'emplacements au travers de baux annuels qui sont renouvelés chaque année. C'est à peu près partout pareil. C'est pareil au camping municipal de la Civelle. Evidemment, dans ces conditions, nous comprenons très bien le désarroi de ces personnes qui effectivement, quand on vous dit vous devez quitter les lieux, vous avez un an et demi pour le faire, on comprend tout à fait que ça ne fasse pas plaisir.

Je leur ai quand même rappelé que l'initiative de cette opération de cession ce n'était pas la Ville. Ce n'est pas nous qui avons demandé aux propriétaires de vendre leur parcelle. Je rappelle que cette parcelle est, contrairement à ce que je vois sur les commentaires ou des post Facebook, placée en zone U, urbaine, c'est-à-dire forcément constructible, et que pour être plus précis, sa destination, son affectation à cette parcelle qui fait 7 600 m², est ce qu'elle a toujours été puisque le camping Labarthe est là depuis des décennies, une zone d'accueil et d'hébergements touristiques, ce qui est le cas aujourd'hui depuis des dizaines d'années puisque ce camping a toujours été là.

Par rapport au porteur du projet que nous avons vu également la veille, c'est la raison pour laquelle nous avons dès le lendemain convié les représentants du collectif constitué. Il y a des règles qui existent. Le PLUi est ce qu'il est, effectivement. S'il y a un projet qui se fait, il se fera dans le respect bien sûr comme c'est fait dans le respect des règles du PLUi, de la destination de cette zone, mais bien sûr et comme l'a dit M. ASCHARD précédemment, évidemment nous sommes aussi très attentifs au projet qui est en train d'être travaillé. Il y a des règles à respecter sur la pleine terre, sur la hauteur du bâtiment. On est en R+1, ce n'est pas du R+2 ou R+3, sur la destination et la forme que peut prendre ce projet et bien sûr sur le respect environnemental de la parcelle tel qu'il existe aujourd'hui. Comme cela a été dit par Jean-Luc ASCHARD, le côté environnemental et le respect des boisements existants sur la parcelle, c'est quelque chose de très important pour nous.

Voilà les éléments M. LARRIEU que je peux vous donner aujourd'hui. Le collectif nous a informé du fait qu'ils étaient rentrés dans une forme de négociation où ils ont posé sur la table certaines demandes, revendications, qui puissent accompagner leur départ. Je dis ça de manière très générique. Evidemment, il ne m'appartient pas de rentrer dans le détail de ces demandes et que je n'ai pas d'autre

part à commenter. Aucun commentaire à faire par rapport à ça, c'est une négociation qui s'ouvre et qui est privée entre un propriétaire privé et les locataires de ces emplacements du camping. Je n'ai pas à détailler ce que cherchent à obtenir ces locataires d'emplacements et je n'ai pas non plus de commentaire à faire là-dessus. C'est la négociation privée. Je ne voudrais pas qu'à la sortie, cette affaire débouche sur le fait que, c'est la faute de la Ville. Parce que bientôt ça va être ça, c'est la faute de la Ville. Non, ce camping est un camping privé. Oui, le propriétaire a des droits. Et en même temps, je suis conscient de la difficulté, voire de l'inquiétude que peuvent vivre ces locataires. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé expressément au porteur de projet d'être attentif à deux situations s'agissant de ces locataires. Ce sont les emplacements touristiques. Cela veut donc dire que ces emplacements sont essentiellement, je ne dis pas uniquement mais essentiellement utilisés durant l'été et certainement beaucoup de week-ends dans l'année, je n'en sais rien. Mais par contre notre attention a été attirée sur la situation de 2 ou 3 locataires pour qui ce n'est pas du saisonnier mais quasiment de l'habitation à l'année puisqu'ils occupent ces mobil homes quasiment 11 mois sur 12.

J'ai donc demandé au porteur de projet d'être particulièrement attentif à cela et impérativement de leur trouver des solutions.

De la même manière, j'ai demandé à ce qu'ils aient une attention particulière pour ceux qui notamment ont pu acheter leur mobil home il y a peu de temps. Ça coûte, 40 000, 50 000, 60 000 €, c'est un investissement important. Peut-être certainement un emprunt derrière. Je comprends tout à fait l'inquiétude de ces personnes qui ont peut-être acheté un mobil home il y a deux ou trois ans, donc depuis une durée très courte et qui, à peine au bout de 2 ou 3 ans, se retrouvent exclus d'un emplacement dont ils n'auront pas pu bénéficier pendant bien longtemps.

Ce sont les deux situations particulières que j'ai demandé au promoteur de regarder plus qu'avec bienveillance mais avec une attention maximale et nous on sera attentif au sort de ces personnes-là. Voilà ce que je peux dire ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui, on a posé la question parce que c'est un sujet qui trouble Capbreton. Vous voyez les pancartes à nouveau. Capbreton, c'est la ville des banderoles et des pancartes de la contestation.

La question que je voudrais vous poser, c'est que vous avez parlé de cette réunion du 7 septembre c'est bien ça ? Vous n'avez pas parlé de la réunion de l'été 2023.

Le Maire a reçu une délégation donc de ces propriétaires et a tenu des propos rassurants. Pas de vente sans notre accord nous avons un droit de préemption, difficulté voire impossibilité d'obtenir un permis de construire, le PLUi est trop contraignant.

Est-ce que vous avez tenu oui ou non ces propos ? ».

M. le Maire : « Je m'en suis entretenu avec les membres du collectif à l'occasion du 7 septembre et, dans ce type de réunion, je ne suis jamais seul, c'est la raison pour laquelle Jean-Luc ASCHARD était avec moi, et j'ai fermement dit aux membres du collectif que je récusais totalement les propos qui soi-disant avaient été tenus par moi. Je les récusais formellement. Ce que j'ai dit au collectif à ce moment-là, je leur ai dit qu'effectivement, la collectivité bénéficiait d'un droit de préemption, voilà ce que j'ai dit. Que la collectivité bénéficiait d'un droit de préemption. Je n'ai jamais dit que la parcelle serait inconstructible, ce n'est juste pas possible puisqu'elle est classée en milieu urbain. Je n'ai jamais dit contrairement à ce que j'ai pu entendre, que la commune préempterait. Jamais ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc vous contestez. Très bien. La deuxième question c'est que c'est le PLUi qui a classé cette parcelle en ZU d'accord ? Ce PLUi a été voté par votre Conseil municipal en février 2020, je n'étais pas encore là d'ailleurs je crois. Ce que je ne comprends pas, vous allez m'éclairer avec vos lumières, pourquoi ces endroits emblématiques de Capbreton, ce camping, le parc Bonnamour, des choses, je suis Capbretonnais depuis 27 ans, auxquelles les Capbretonnais sont très attachés. Bien entendu vous allez me répondre il faut du logement. Mais pas forcément à ces endroits emblématiques. C'est ça qu'on vous dit. Vous nous dites, c'est classé ZU, on ne peut rien faire. Le PLUi a été voté par vous, travaillé par vous, il y aurait pu y avoir quand même le patrimoine de Capbreton pris en compte.

Maintenant une fois qu'on a dit ça, qu'est-ce qu'on fait ? Quelles solutions vous pouvez présenter à ces personnes-là ? C'est la question que je pose ».

M. le Maire : « Quelle est votre position à vous par rapport au cas de ces personnes ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « C'est vous le Maire, vous dites que vous avez tous les pouvoirs, les administrations. Moi je suis là pour vous poser une question ».

M. le Maire : « Alors moi je vais vous répondre M. MACKOWIAK ».

M. Serge MACKOWIAK : « Vous êtes là pour ça. Allez-y ».

M. le Maire : « Comme je l'ai dit auprès des représentants du collectif et à qui j'ai dit des choses peut être un petit peu désagréables. Aujourd'hui cette parcelle, premier point et contrairement à ce que vous dites, est une parcelle affectée à de l'hébergement touristique. Il ne peut pas y avoir autre chose aujourd'hui sauf à dire qu'on modifie le PLU ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je ne dis pas le contraire, je n'ai pas dit le contraire ».

M. le Maire : « Non mais vous avez parlé de logements. Il n'y a pas a priori possibilité de construction de logements sur cette parcelle ».

M. Serge MACKOWIAK : » Touristique ».

M. le Maire : « D'accord. Alors aujourd'hui quelle est la position de la Ville. D'abord je n'ai pas exprimé forcément de position de la Ville parce que cette affaire, même si on la regarde et on la suit de près, je ne suis pas là moi, pour, comment dire, proposer une solution à chaque locataire aujourd'hui. C'est d'abord au porteur de projet à le faire. Ce n'est pas à la collectivité à le faire.

Il y a quand même quelque chose que je veux dire parce que ces personnes-là, que je respecte tout à fait et dont je comprends l'inquiétude, s'il y a des choses qu'on puisse faire, on les fera, mais ce n'est pas la collectivité qui va régler la situation de ces 31 locataires avec les cas particuliers que j'ai cités par contre qu'il faut absolument traiter.

Ce n'est pas la collectivité qui le fera. D'ailleurs, si nous avons des possibilités au sein de notre camping municipal, bien sûr qu'on les traitera prioritairement cela va sans dire. Mais je récuse le fait une fois de plus, que ce soit la collectivité qui soit obligée de régler la situation de la totalité de ces personnes. C'est d'abord au porteur de projet de le faire ».

M. Serge MACKOWIAK : « Peut-être pour vous répondre, vous nous dites, proposez, vous, des solutions. Vous demandez à l'opposition d'exprimer une position alors que vous-mêmes, vous n'en exprimez pas. Vous nous dites, on a peut-être des choses à faire mais on ne sait pas encore quoi. Quand même ».

M. le Maire : « Si si, j'exprime une position très forte M. MACKOWIAK. Vous n'avez pas compris ».

M. Serge MACKOWIAK : « Ben alors quoi ? ».

M. le Maire : « J'exprime une position très forte et je dis que ce n'est pas à la Ville à régler une situation de l'ensemble de ces locataires pour qui ces emplacements constituent essentiellement, prioritairement, des emplacements touristiques et saisonniers. Voilà ce que je dis.

Nous avons certainement d'autres enjeux de territoire et que quand on parle de 30 personnes et là, j'affirme ce que je dis, qui bénéficient d'emplacements de qualité, pour une utilisation saisonnière, en même temps, je n'oublie pas ce dont on a parlé précédemment avec Mme GRAVOUIL sur les débats que nous avons eus sur le logement, qu'il y a près de 300 ménages capbretonnais qui attendent d'avoir un toit à l'année à Capbreton. Voilà ce que je dis, c'est tout ».

M. Serge MACKOWIAK : « Le camping Labarthe n'est pas prévu pour ça ».

M. le Maire : « Non ce n'est pas prévu pour ça ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc on évacue cet argument ».

M. le Maire : « Ce n'est pas une priorité pour nous, ce n'est pas un enjeu pour nous ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord, ce n'est pas un enjeu ».

M. le Maire : « Mais je le dis clairement, ce n'est pas un enjeu prioritaire pour nous. Si maintenant on peut arranger les choses, bien sûr qu'on le fera parce qu'on est aussi là pour faire de la médiation entre les locataires et le porteur de projet. Bien sûr que oui ».

M Serge MACKOWIAK : « J'attendais des réponses mais bon je n'en ai pas tant pis ».

Mme Nathalie DUFAU : « Simplement pour dire que j'entends que vous êtes soucieux de ces endroits emblématiques de Capbreton. Donc je pense que vous avez été comme moi blessé d'entendre tout à l'heure que l'intérêt du patrimoine ne fait pas partie de l'ADN de Capbreton ? Ça vous ne partagez pas alors ? ».

M. le Maire : « De ? pardon ? ».

Mme Nathalie DUFAU : « L'intérêt du patrimoine de Capbreton ne fait pas partie de l'ADN de Capbreton. En tant que Capbretonnaise moyenne... ».

M. le Maire : « Qui a dit ça ? ».

Mme Nathalie DUFAU : « On réécouterà au prochain Conseil municipal ».

M. le Maire : « C'est comme le massacre du parc Bonnamour... ».

M. Bernard CALÈS : « M. le Maire, juste un problème de grammaire, je crois que c'était : ne faisait pas partie. Si j'ai bien écouté ».

M. Jean-Luc ASCHARD : « Mme DUFAU. C'est à moi que vous dites quelque chose là. J'ai parlé tout à l'heure effectivement des maisons remarquables. Nous avons fait le constat avec M. le Maire et avec l'équipe municipale qu'on pouvait faire mieux en termes d'actions sur les maisons remarquables et que dans le passé il n'y avait pas eu grand-chose par rapport à ça.

C'est ça que j'ai dit.

Qu'on a travaillé durement pour faire en sorte que le sujet patrimonial fasse partie des réflexions municipales et faire en sorte, effectivement nous sommes passés d'une vingtaine de maisons qui avaient été identifiées, à 190 et donc voilà mon expression sur la partie patrimoine de Capbreton.

Je voudrais également répondre 30 secondes à M. MACKOWIAK. Effectivement nous avons des parcelles qui ont des destinations. La parcelle dont on parle à une destination touristique, nous n'avons pas imaginé faire du logement sur cette parcelle-là, elle doit garder sa fonction touristique. M. le Maire a je pense été assez précis dans l'expression sur ce dossier. Nous avons rencontré les locataires. Nous sommes conscients que c'est complexe, difficile. Nous serons à l'écoute mais la destination de cette parcelle va être maintenue touristique avec un projet dessus. On sera extrêmement attentifs. Pour l'instant il n'y a pas de projet, pas de permis de construire déposé. La vocation touristique pérenne de cette parcelle est pour nous un sujet important. Il n'y a pas l'intention de la transformer en un parc avec des logements, ce n'est pas l'objet ».

Mme Nathalie DUFAU : « Alors je termine pardon. Donc je remercie M. CALÈS de me reprendre sur ma grammaire, en l'occurrence c'est de la conjugaison et effectivement c'était dit au passé, n'empêche que cette phrase me blesse et a, je pense, blessé quelques Capbretonnais. C'était au passé puisque maintenant j'entends depuis le début qu'on fait mieux et j'espère qu'on fera encore mieux pendant longtemps bien sûr ».

M. Serge MACKOWIAK : « Alors peut-être un complément à M. ASCHARD en lui répondant sur les maisons remarquables. Il faut quand même dire que ça vient après une pétition pour la destruction de la maison Rosario ou je crois 25 000 pétitionnaires comme d'ailleurs le tracé RTE que vous avez contesté, le premier, après une pétition de 18 000 personnes ».

M. le Maire : « Je ne savais pas qu'on était aussi nombreux à Capbreton ».

M. Jean-Luc ASCHARD : « Là, il y a une contre vérité qui a été dite. On a démarré cette enquête sur les maisons remarquables de Capbreton dès le début du mandat. Le sujet de la maison Rosario est venu après. Donc on était en cours d'instruction. Donc ce n'est pas la maison Rosario qui a été l'élément déclencheur, je voudrais que tous les Capbretonnais et Capbretonnaises l'entendent. La municipalité

et M. le Maire en tête, on a travaillé sur ce dossier avant la villa Rosario. Je voudrais qu'on soit clair là-dessus ».

M. Serge MACKOWIAK : « Vous l'avez travaillé après nous parce qu'on vous l'avait proposé ».

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (n°151-2023 à 222-2023)

Décision n°151-2023 :

Un contrat de prestations de services est signé avec le groupe musical « SHANTEONA », 40230 Bénesse-Maremne pour une prestation musicale le dimanche 4 juin de 14h30 à 16h00 à la Capitainerie de Capbreton.

Le montant de l'intervention, pris en charge par la Ville, est fixé à 480€ TTC.

Décision n°152-2023 :

Une demande de subvention est déposée auprès de la CAF des Landes au titre de la réhabilitation et de l'équipement de l'espace extérieur de la crèche municipale « Les Loupiots ».

La demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de 7 272.22€ pour une dépense prévisionnelle de 29 088.90€ HT.

Décision n°153-2023 :

Une demande de subvention est déposée auprès de la CAF des Landes au titre de l'équipement en jeux ou jouets du LAEP de Capbreton.

La demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de 106 € pour une dépense prévisionnelle de 424.01€ HT.

Décision n°154-2023 :

Un marché est signé avec l'entreprise AGRI 40, 40210 LABOUHEYRE pour l'achat d'un broyeur d'un montant HT de 29 500€.

La durée du marché est égale au délai de livraison du broyeur.

Décision n°155-2023 :

Une convention d'occupation du domaine public est signée avec Mathilde LEBOSQ du 6 juillet au 17 août 2023 pour des cours de yoga sur la pelouse du mini-golf : Jeudis 6 et 20 juillet, 3 et 17 août de 10h à 11h.

Le montant de la redevance de cette occupation du domaine public pour l'année 2023 s'élève à 10 euros.

Décision n°156-2023 :

Un engagement est pris vis-à-vis de THEA GUERIN, HUGUES BRISCADIEU, ROMAIN LASTERE et NICOLAS DEMOUVEAUX - 40150 Soorts-Hossegor - pour une prestation musicale (concert « THEA ») dans le cadre de la fête de la musique le mercredi 21 Juin de 19h00 à 20h30 sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Capbreton.

Le montant de rémunération pour cette prestation d'animation musicale est fixé à 600 € TTC.

Décision n°157-2023 :

La somme de 250 € est versée à un bénéficiaire en règlement de la bourse au permis de conduire attribuée par la Ville de Capbreton.

Décision n°158-2023 :

Un avenant est signé avec l'entreprise SMACL, 79031 NIORT Cedex ayant pour objet la majoration de la cotisation annuelle de 15% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décision n°159-2023 :

Une convention tripartite est signée avec la gendarmerie et le directeur départemental des finances publiques des Landes afin de mettre à disposition des renforts de la gendarmerie durant la période estivale, soit du 30 juin 2023 au 01^{er} septembre 2023, trois mobiles homes réservés à l'habitation se trouvant au camping municipal la Civelle.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n°160-2023 :

Un marché de location de véhicules pour le centre technique municipal est signé avec les entreprises : COTE SUD LOCATION, 64100 BAYONNE pour le lot 1 : véhicule utilitaire de type plateau benne simple cabine pour un montant HT/mois de location à 961€ ;

DIAC Location, 93 168 NOISY LE GRAND Cedex pour le lot 2 : Trois véhicules utilitaires de type plateau benne double cabine pour un montant HT/mois de location par véhicule à 465.24€.

La durée du marché court à compter de la livraison du véhicule pour une durée de 60 mois.

Décision n°161-2023 :

Un marché de suivi du littoral pour la poursuite de la reconnaissance de l'oléa, la surveillance et la prévision de l'érosion, est signé avec l'entreprise CASAGEC INGENIERIE, 64 600 ANGLET pour un montant HT de 120 025€.

La durée du marché est de cinq ans à compter de sa notification

Décision n°162-2023 :

Une convention d'occupation du domaine public est signée avec chaque association suivante dans le cadre de l'organisation des casetas de la fête de la mer:

US Capbreton Handball, Volleyball Capbreton, Capbreton Hossegor Rugby, Lous Pibalous, Les Voiles s'en Mêlent, COS Capbreton, Nageurs-Sauveteurs Capbreton, Tennis Club Capbreton.

Le montant de la redevance de cette occupation du domaine public s'élève pour chaque association à 140 euros pour le samedi 03 et le dimanche 04 juin 2023 sur l'Esplanade de la Liberté.

Décision n°163-2023 :

Une convention d'occupation du domaine public est signée pour l'installation d'un stand de tatouages éphémères sur le boulevard François Mitterrand et sur le Front de Mer tous les mercredis et jeudis de juillet et août 2023, de 10h à 22h.

Le montant de la redevance pour l'année 2023 s'élève à 540 euros.

Décision n°164-2023 :

Une proposition d'honoraires est signée avec le bureau d'études SIMETHIS pour le suivi botanique des dunes de Capbreton pour 2023.

Le montant de la mission s'élève à 4 550 € HT.

Décision n°165-2023 :

Une proposition d'honoraires est signée avec le bureau d'études SIMETHIS pour le suivi de la criste marine jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de la mission s'élève à 2 783,50 € HT.

Décision n°166-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée concernant le stand N°15 (activité caviste) des halles.

La durée de l'occupation du stand est de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Décision n°167-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée avec les commerçants concernant les emplacements des marchés gourmands.

La durée de l'occupation concernant ces emplacements est consentie pour tous les mercredis du 5 juillet au 6 septembre 2023 de 19h à 22h30.

Décision n°168-2023 :

Un contrat est signé avec l'association SINAH BOOKING pour la prestation du groupe LIMERENCE, programmée le jeudi 13 juillet 2023 à l'Hôtel-de-Ville.

Le montant global de cette prestation s'élève 1 582,50€ TTC.

Décision n°169-2023 :

Un contrat est signé avec l'association ANDROPAUSE BANDE pour une prestation du groupe le mardi 22 août 2023 sur le quai Mille Sabords de Capbreton.

Le montant de l'intervention, pris en charge par la Ville, est fixé à 600€ TTC.

Décision n°170-2023 :

Un contrat est signé avec l'association Le RÉVEIL URTOIS pour une prestation du groupe le jeudi 27 juillet 2023 sur le quai Mille Sabords de Capbreton.

Le montant de l'intervention, pris en charge par la Ville, est fixé à 500€ TTC.

Décision n°171-2023 :

Une convention de maintien et d'utilisation d'un itinéraire équestre en forêt communale est signée avec le centre équestre l'Appaloosa, situé au parc de loisirs du GAILLOU, représenté par Patrick BAREYRE.

Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2023. La convention pourra être renouvelée expressément deux fois pour des périodes d'un an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Décision n°172-2023 :

Une convention est signée avec le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts et le centre équestre l'Appaloosa, situé au parc de loisirs du GAILLOU, représenté par Patrick BAREYRE,
Le contrat est conclu pour une durée de 1 an et 1 mois du 1^{er} mai 2023 au 31 mai 2024.
Le bénéficiaire de cet itinéraire forestier devra payer une redevance annuelle de 2 400€ à l'ordre de l'Office national des forêts

Décision n°173-2023 :

Un avenant n°3 est signé avec l'entreprise COLAS pour le rajout d'une clause de révision de prix dans le CCAP.
La révision définitive des prix interviendra sur le premier acompte suivant la publication de la valeur finale de l'index correspondant.
Cette clause de variation s'appliquera uniquement sur les prix de la Place de la Marine et sur la place des Baleiniers.
Cette révision des prix n'entraînera pas une plus-value du montant du marché supérieur à 15%

Décision n°174-2023 :

Un avenant n°1 est signé avec l'entreprise « COLAS établissement côte basque » pour le rajout dans le CCAP d'une clause de révision de prix à compter du 1^{er} février 2022. La révision sera annuelle.
Les autres stipulations du marché restent inchangées notamment le montant maximum annuel de l'accord cadre à bon de commande qui est de 200 000€HT.

Décision n°175-2023 :

Une demande de subvention d'investissement est déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes pour la rénovation d'un bâtiment pour l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles.
Le montant de la subvention correspond à 25% du montant des travaux.
La somme demandée s'élève à 28 000€.

Décision n°176-2023 :

Un contrat est signé avec HOMARD ET SAUCISSE dans le cadre du Capbreton Jazz Festival pour un concert le samedi 1^{er} juillet 2023 au Domaine de La Pointe à 21h.
Le montant de cette intervention, pris en charge par la Ville, s'élève à 2 365,00€.

Décision n°177-2023 :

Une convention de prestation de service est signée avec l'association Si Jazz pour une prestation du Gonçalo Sousa Quartet le vendredi 7 juillet à 22h30 dans le cadre du Capbreton Jazz Festival.
Le montant de la prestation, pris en charge par la Ville, s'élève à 3 600,00€.

Décision n°178-2023 :

Une convention d'honoraires est signée avec Me Sandrine BOUYSSOU dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme auprès du Tribunal administratif de Pau.
Le coût tarifaire de la prestation s'élèvera à 230€ HT/heure auquel s'ajoutent les frais et débours de procédure, de dépens.

Décision n°179-2023 :

Une convention d'honoraires est signée avec Me Sandrine BOUYSSOU dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme auprès du Tribunal administratif de Pau.

Le coût tarifaire de la prestation s'élèvera à 230€ HT/heure auquel s'ajoutent les frais et débours de procédure, de dépens.

Décision n°180-2023 :

Une prestation de service est signée avec la société EVENI pour la mise en œuvre d'équipements techniques permettant la retransmission de plusieurs matchs de la Coupe du monde de rugby sur écran géant.

Le montant de la prestation s'élève à 20 088,70 € HT soit 24 106,44 € TTC pour 8 dates.

Décision n°181-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée avec un commerçant concernant son emplacement pour les marchés gourmands

La durée de l'occupation concernant ces emplacements est consentie pour tous les mercredis du 5 juillet au 6 septembre 2023 de 19h à 22h30.

La redevance d'occupation du domaine public pour cet évènement est fixée à 30€ par soirée.

Décision n°182-2023 :

Un engagement est signé avec Robin JOLIVET, Félix ROBIN, Théo CASTILLO BELTRAN pour des prestations d'artiste musicien dans le cadre de la 33^e édition du Capbreton Jazz Festival et de ses actions complémentaires dans le cadre du jumelage avec la Ville de Nazaré.

- des répétitions les 28 et 29 juin à Nazaré ainsi que le 6 juillet à Capbreton (83€ par répétition soit 249€)

- des représentations le 30 juin à 22h à Nazaré ainsi que le 7 juillet à 21h à Capbreton (125€ par représentation soit 250€)

Les cotisations sociales correspondantes seront versées à l'organisme du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et les frais de déplacement également remboursés suivant le barème en vigueur.

Décision n°183-2023 :

Un contrat est signé avec l'entreprise HEURELEC pour assurer la maintenance, l'entretien et les dépannages des équipements suivants : Horloge et cloches de l'église Saint Nicolas pour une durée de 1 an à partir du 29 juin 2023.

Le montant de la dépense annuelle est de 195 € HT soit 234€ TTC.

Décision n°184-2023 :

Un contrat est signé avec l'entreprise HEURELEC pour contrôler et vérifier les installations de protections contre la foudre sur les sites suivants : Église Saint Nicolas et Château d'eau.

Le contrat est signé pour une durée de 1 an avec une visite et un contrôle annuel à partir du 29 juin 2023 renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de la dépense annuelle est de 280 € HT soit 336 € TTC.

Décision n°185-2023 :

Un marché est signé avec l'entreprise MPS TOILETTES AUTOMATIQUES SASU, pour la fourniture et pose d'un sanitaire public automatisé parking des Océanides pour un montant HT de 63 450€.
La durée du marché est de 3 mois à compter de sa notification.

Décision n°186-2023 :

Un acte modificatif n°3 est signé avec l'entreprise PARCELLE pour des missions supplémentaires concernant l'étude urbaine programmatique et financière dans le secteur du marché couvert.
Le délai d'exécution de la tranche ferme est prolongé de 11 mois.
Le montant du marché reste inchangé et sa répartition est redéfinie.

Décision n°187-2023 :

Une convention est signée avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Lycée des métiers de l'Hôtellerie et du commerce Louis Darmanté, le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité du Sud-Ouest, relative à l'occupation temporaire de locaux scolaires à l'internat du Lycée Louis Darmanté du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 août 2023.
Une redevance d'occupation sera versée à hauteur de 15€ par nuitée et par place occupée au Lycée Louis Darmanté.

Décision n°188-2023 :

Un contrat est signé avec SARL PEI Exploitation cinématographique pour des prestations de cinéma en plein air les 12 juillet, 26 juillet, 9 août et le 23 août 2023 au jardin du Mini-Golf.
Le montant de l'intervention, pris en charge par la Ville, est fixé à 8 140.00€ TTC.

Décision n°189-2023 :

Un contrat est signé pour l'étude géotechnique G2 PRO pour la construction d'une passerelle Quai Pompidou pour un montant de 19 000 € HT décomposé comme suit :

- ✓ Préparation, implantation, organisation, DT/DICT : 900 € HT
- ✓ Sondage destructif à 20 m avec exécution de 7 essais pressiométriques : 9 300 € HT
- ✓ Dépouillement des sondages : 600 € HT
- ✓ Rédaction d'un rapport géotechnique G2 PRO : 8 200 € HT

Toute immobilisation non prévue et non imputable à Ginger CEBTP sera facturée 250 € HT de l'heure, dans la limite de 8 heures par jour et par atelier.

Décision n°190-2023 :

Un contrat est signé avec la société LUSITANUS ENSEMBLE pour la prestation artistique du Gonçalo Sousa Quartet.

Le concert aura lieu le vendredi 7 juillet 2023 au Jardin public à 22h30.

Le montant de cette intervention, pris en charge par l'intermédiaire de l'association Si Jazz, s'élève à 3 600,00€.

Décision n°191-2023 :

Un engagement est signé avec Madame Soleïma ARABI pour deux interventions artistiques à la MOP le 12 juillet et le 9 août 2023 à 18h à la MOP.

Le montant des prestations s'élève en rémunération nette à :

- 178,22€ pour 12 heures effectuées le 12 juillet 2023
- 178,22€ pour 12 heures effectuées le 9 août 2023

Décision n°192-2023 :

Un avis favorable à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Capbreton cadastré section AO n°357, 366, 369, 371 d'une contenance de 411 m², par l'Etablissement Public Foncier « Landes Foncier » est donné la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud.

Décision n°193-2023 :

Un acte modificatif est signé avec l'entreprise CIMETIERES COLLECTIVITES ENTREPRISE afin de commencer l'aménagement paysager du cimetière des cyprès suite à l'augmentation du nombre de reprises de concessions funéraires

Le montant maximum de l'accord cadre est fixé pour l'année 2023 à 36 100€HT.

Le montant maximum annuel pour les années 2024 et 2025 reste inchangé.

L'augmentation du montant maximum annuel pour l'année 2023 engendre une augmentation du montant total du marché de 14.8%.

Décision n°194-2023 :

Un acte modificatif est signé avec SAMAZUZU ARCHITECTURE ET URBANISME, mandataire du groupement conjoint titulaire du marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement paysager de 3 places de Capbreton », pour prolonger le délai d'exécution du marché de 21 mois.

Décision n°195-2023 :

Un acte modificatif n°4 est signé avec l'entreprise COLAS et un acte modificatif n°2 est signé avec l'entreprise FLORIPARC pour le prolongement de la durée d'exécution des deux lots de 8 mois des travaux d'aménagement des trois places.

Décision n°196-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée avec un commerçant concernant les emplacements des marchés gourmands.

La durée de l'occupation est consentie pour tous les mercredis du 26 juillet au 6 septembre 2023 de 19h à 22h30.

La redevance d'occupation du domaine public pour cet événement est fixée à 30€ par commerçant et par soirée.

Décision n°197-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée concernant le stand n°4 (activité boucherie) des halles avec la Boucherie Bourrières.

La durée de l'occupation du stand est de 6 ans à compter du 1^{er} août 2023.

Décision n°198-2023 :

Une réservation est faite auprès de la société CHAPITEAUX D'AQUITAINE pour la location de 11 chalets dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2023.

Le montant de cette prestation, prise en charge par la Ville, s'élève à 12 324 €.

Décision n°199-2023 :

Une convention est signée avec l'association Capbreton Sauvetage côtier – CEFSSA 40 pour un dispositif secouriste dans le cadre du feu d'artifice : le samedi 15 août 2023 sur l'esplanade de la Liberté et l'esplanade de Notre-Dame de 19h00 à 00h.

Le montant de la présente mission, pris en charge par la Ville, est fixé à 563.04 € TTC.

Décision n°200-2023 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public concernant l'organisation des nocturnes commerciales est signée avec le Président de l'Union des Commerçants du Centre-Ville.

La durée de l'occupation du stand est du 3 juillet au 30 août 2023.

Décision n°201-2023 :

Un engagement est pris vis-à-vis du BIG BAND CÔTE SUD dans le cadre de la 33^e édition du Capbreton Jazz Festival et de ses actions complémentaires du jumelage avec la Ville de Nazaré.

Le concert se déroulera le 29 juillet à Nazaré et le montant de cette prestation s'élève à 2737,50€.

Décision n°202-2023 :

Une demande de subvention est déposée auprès de la CAF des Landes au titre du renouvellement du mobilier destiné aux enfants accueillis à la crèche.

La demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de 1 228€ pour une dépense prévisionnelle de 4 912 € HT.

Décision n°203-2023 :

Une mission d'architecte est signée avec LIGNE A pour le suivi de la transformation d'une maison de fonction en maison d'assistant maternel (MAM) à compter du mois de juillet 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Le montant de la mission s'élève à 9 800 € HT soit 11 760 € TTC

Décision n°204-2023 :

Une convention relative aux vacances assurées à la crèche municipale Les Loupiots est signée avec Mme le Dr Miren UHALDE MASSARDIER, médecin généraliste, du 1^{er} août au 31 décembre 2023, à raison de 18h (9 vacations de 2h).

Le montant de la prestation horaire est fixé à 80,00 € TTC.

Décisions n°205-206-207-2023 :

Une somme de 250€ est versée à trois bénéficiaires en règlement de la bourse au permis de conduire.

Décision n°208-2023 :

Un avenant n° 1 est signé pour la résiliation du bail précaire du local n° 1 de la boutique éphémère au Pont Lajus au 2 septembre 2023.

Décision n°209-2023 :

Un avenant n°1 est signé pour la résiliation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public pour des tatouages éphémères boulevard Mitterrand au 13 juillet 2023.

Décision n°210-2023 :

Un avenant à la convention d'exploitation d'un emplacement saisonnier est signé avec La Loca Locale ayant pour objet la prolongation de sa durée d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au samedi 4 octobre 2023.

La redevance pour l'occupation de l'emplacement du 4 septembre 2023 au 4 octobre 2023 est fixée à 415€.

Décision n°211-2023 :

Des marchés de travaux sont signés pour la construction d'un pôle haute performance avec :

Lot 1 : GROS ŒUVRE, l'entreprise DUHALDE, pour un montant de 167 125.85€ HT.

Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE, l'entreprise CONSTRUCTION METALLIQUE VIGIER, pour un montant de 158 782.32 € HT.

Lot 3 : MENUISERIES ALUMINIUM, l'entreprise LAPEGUE HABITAT, pour un montant HT de 53 491€ HT.

Lot 5 : CLOISONS PLAFONS, l'entreprise JEAN GOYTY, pour un montant de 12 364.17€

Lot 6 : CARRELAGE FAIENCES, l'entreprise BUSO Patrick, pour un montant de 4 750.35€ HT

Lot 7 : PEINTURE, l'entreprise MARQUE, pour un montant de 12 322.17€ HT

Lot 8 : ELECTRICITE, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD OUEST, pour un montant de 39 772.96€ HT

Lot 9 : CVC SANITAIRE, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVA SUD OUEST, pour un montant de 36 000€ HT

Décision n°212-2023 :

Des actes modificatifs du marché de réhabilitation du petit casino sont signés avec :

Lot 1 : l'entreprise ARROKA BTP : une plus-value de 2 483.95€ HT soit une augmentation de 10.50% du montant initial du marché. Le nouveau montant de ce lot est de 233 107.26€ HT.

Lot 2 : l'entreprise ITOIZ : une plus-value de 2 231.25€ HT soit une augmentation de 2.13% du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 106 692.57€ HT.

Lot 3 : l'entreprise SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE,

Lot 5 : l'entreprise MENISOL,

Lot 6 : l'entreprise ATELIER DE L'ARMAGNAC,

Lot 7 : l'entreprise SOCIETE GENERALE DE MENUISERIE : une plus-value de 1 870€ HT soit une augmentation de 4.85% du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 40 383€ HT

Lot 8 : l'entreprise BUBOLAT PLATRERIE : une moins-value de 300.27€ HT, soit une diminution du montant initial du marché de 0.58%. Le nouveau montant du marché est de 51 067.62€ HT.

Lot 9 : l'entreprise CAP CARRELAGE,

Lot 10 : l'entreprise MARQUE, une moins-value de 621.15€ HT, soit une diminution du montant initial du marché de 1.43%. Le nouveau montant du marché est de 42 689.11€ HT

Lot 11 : l'entreprise CUNY GROUPE FAUCHE, 4 rue du Pitoys, bâtiment les pyramides, 64600 ANGLET

Lot 12 : l'entreprise NEONERGIÉS 40,
Lot 13 : l'entreprise TK ELEVATOR France.

Les actes modificatifs prolongent la durée d'exécution de tous les lots de 5 mois.

Décision n°213-2023 :

Un acte modificatif n°1 est signé avec l'entreprise BUREAU VERITAS EXPLOITATION, pour le rajout de trois sites au BPU :

Maison du chênes, impasse de Verdun -Catégorie 5/ Type 4

Marché couvert, rue Esby-Catégorie 5-type 4

Local bouliste Établissements des bains -Catégorie 5- type 4

Le montant des contrôles pour chacun de ces sites est de 36.05 € HT à l'année.

Décision n°214-2023 :

Une convention d'honoraires est signée avec le cabinet ETCHE AVOCATS dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme auprès du tribunal administratif de Pau contre la délivrance du permis de construire n°040 065 21 D 0108.

Le coût tarifaire de la prestation s'élèvera à 250€ HT/heure

À ces honoraires s'ajoutent les frais et débours de procédure, de dépens.

Décision n°215-2023 :

Un marché est signé avec la Fédération Nationale des CMR, pour la mise en place d'ateliers musicaux en milieu scolaire.

Le montant HT du marché s'élève à 32 335.84€ pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décision n°216-2023 :

Une convention est signée avec la compagnie TXIKAN pour l'accueil en résidence de création du spectacle « Fragile » du 4 au 8 septembre 2023.

Les artistes seront hébergés dans l'appartement de la MOP et travailleront dans la salle Ph'Art du Casino municipal.

La mise à disposition de la MOP et de la salle Ph'Art se fait à titre gracieux.

Décision n°217-2023 :

Une convention est signée avec la compagnie LIQUIDAMBAR pour l'accueil en résidence de création du spectacle « Bonne espérance » du 27 août au 3 septembre 2023.

L'artiste sera hébergée dans l'appartement de la MOP.

La mise à disposition de la MOP se fait à titre gracieux.

Décision n°218-2023 :

Une convention de mise à disposition de deux tentes 8 x 8 m modèle « Belvédère » est signée avec l'association Rémi Noste Estele.

La mise à disposition de ces tentes s'effectuera à titre gratuit.

Décision n°219-2023 :

Une convention d'honoraires est signée avec le cabinet Bouyssou & Associés dans le cadre d'un contentieux de police de stationnement et de circulation.

Le coût tarifaire de la prestation s'élèvera à 230€ HT/heure

À ces honoraires s'ajoutent les frais et débours de procédure, de dépens.

Décision n°220-2023 :

Un contrat est signé avec la SARL Optisol 64 concernant la restructuration des salles municipales pour l'étude géotechnique pour un montant de 7 660 € HT décomposé comme suit :

- ✓ Mission G2 AVP : 5 810 € HT
- ✓ Mission G2 PRO : 1 850 € HT

Toute immobilisation non prévue et non imputable à OPTISOL 64 sera facturée 150 € HT de l'heure

Décision n°221-2023 :

Une convention de mise à disposition de deux tentes 8 x 8 m modèle « Belvédère » est signée avec l'association Pey du Moun du 26 au 30 octobre 2023 pour l'organisation d'un bric à brac avenue de Verdun le samedi 28 octobre 2023.

La mise à disposition de ces tentes s'effectuera à titre gratuit.

Décision n°222-2023 :

Une convention d'honoraires est signée avec le Cabinet d'avocats Philippe PETIT dans le cadre du projet RTE « Golfe de Gascogne » afin d'accompagner la collectivité dans les différentes instances juridictionnelles et de défendre en justice une modification du tracé de contournement de la commune.

Les montants forfaitaires des honoraires s'élèvent à :

- Référé suspension : 4 000 € HT
- Préparation et plaidoirie du référé : 1 500 € HT
- Préparation et plaidoirie au fond : 1 500 € HT
- Mémoire complémentaire : entre 1 000 € et 1 800 € HT unité selon le temps passé.

M. Serge MACKOWIAK : « J'ai deux décisions moi que vous avez prises, une pour m'en féliciter, ça concerne le centre équestre, puisque j'avais beaucoup de Capbretonnais qui venaient me voir pour savoir si ce centre équestre allait continuer et donc je constate, d'après ce que je comprends dans votre décision, que ce centre équestre pourra continuer jusqu'au 31 décembre 2025. C'est bien cela M. le Maire ? ».

M. le Maire : « Oui et non. Ça c'est la convention de passage en milieu forestier, c'est de ça dont vous parlez M. MACKOWIAK ? ».

Mme Nathalie DUFAU : « Non la 171, c'est d'avant ».

M. le Maire : « Oui, c'est ça, d'un itinéraire en forêt communale. C'est bien de cela dont nous parlons. D'un itinéraire en forêt communale. C'est l'autorisation de passage mais ça n'a pas forcément de lien

avec l'activité elle-même. C'est simplement l'autorisation d'emprunter les chemins forestiers communaux, c'est tout ».

M. Serge MACKOWIAK : « Avec les chevaux ? ».

M. le Maire : « Oui ».

M. Serge MACKOWIAK : « Comment voulez-vous autoriser quelqu'un qui n'a plus de centre équestre à passer avec les chevaux ? ».

M. le Maire : « Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, on prolonge sa convention d'utilisation des chemins forestiers. Il est toujours en activité au moment où nous parlons. Je ne vois pas quel est le sujet ».

M. Serge MACKOWIAK : « Est-ce que vous allez prolonger son activité jusqu'au 31 décembre 2025, c'est ça la question ».

M. le Maire : « Pas forcément. Peut être oui, peut être non. Les deux ne sont pas liés. Et si ce n'était pas le cas, ça veut dire que la convention tomberait de manière anticipée, c'est tout ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc je dis aux personnes, aux parents qui m'interrogent sur ce sujet-là, il y a une centaine d'enfants de Capbreton ou des environs qui viennent monter d'après ce que les parents m'ont expliqué, ce n'est pas sûr que ça continue ? ».

M. le Maire : « Aujourd'hui si vous voulez, ce que je peux vous dire, c'est que rien ne permet d'affirmer que l'activité pourra perdurer mais qu'aujourd'hui l'activité est là et il continue d'exploiter normalement. Je rappelle que son bail se termine à la fin de l'année ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc le 1^{er} janvier 2024, qu'est-ce qu'il se passe ? ».

M. le Maire : « C'est ce que nous verrons avec lui. Nous devons le recevoir ».

M. Serge MACKOWIAK : « D'accord. Donc vous allez le recevoir. Je vais dire ça aux parents et j'espère qu'il aura une décision pour qu'on puisse la répéter.

Il y a une deuxième décision, ça concerne le marché, l'occupation du domaine public, la décision n° 166, la convention d'occupation du domaine public est signée concernant le stand n° 15, activité caviste ».

M. le Maire : « Oui, c'est la réaffectation d'un lot du marché. C'est l'ancien caviste qui est parti et on a remis une activité à peu près identique ».

M. Serge MACKOWIAK : « J'ai reçu un compte rendu de réunion de la commission marché, vous allez me dire si c'est la même chose ou pas. Caviste : sur les 10 candidatures reçues, 8 ont été analysées et 2 écartées. C'est bien de ça dont on parle ? ».

M. le Maire : « Si c'est le caviste oui ».

M. Serge MACKOWIAK : « Les dossiers ont été écartés et non analysés. Sont liés pour l'un à un conflit d'intérêt pour le second un dossier infructueux.

Alors, sur le dossier écarté pour des questions juridiques, on fait du droit ici maintenant c'est bien, « la candidature portée par Julien SAINT-PAU en lien de parenté avec une conseillère municipale et Anne DESPAGNE MOLLÉ, ex conseillère municipale avec une délégation liée au commerce et à l'artisanat implique un risque d'ordre juridique. En effet, après expertise effectuée auprès d'un avocat, encore, il s'avère qu'une éventuelle prise illégale d'intérêt peut être soulevée ce qui implique l'évincement de ce dossier et son absence de notation ».

Donc ce que vous nous dites là, c'est qu'une conseillère municipale qui n'est plus conseillère municipale ne peut pas prétendre à un contrat public à titre onéreux c'est-à-dire là, la convention d'occupation mais ça peut être un marché public, c'est ça que vous nous dites. Un conseiller municipal qui n'est plus conseiller municipal ne peut plus avoir de contrat, alors je ne sais pas pendant combien de temps, avec la municipalité, c'est bien ce que j'ai compris ? ».

M. le Maire : « Oui absolument. C'est-à-dire que nous étions dans une situation je dirais particulière et difficile à traiter pour dire la vérité mais je ne le cache pas, de prendre une décision qui repose une fois de plus sur les conseils juridiques qu'on a pu obtenir et qui nous ont très largement incité à ne pas attribuer à une ex conseillère municipale un local communal au marché. C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé, j'ai pris la décision une fois de plus difficile, effectivement, de ne pas analyser sa candidature au risque de conflit d'intérêts je précise ».

M. Serge MACKOWIAK : « Sur ce même marché, le fils de l'un de vos conseillers municipaux avait, vendait du poisson ».

M. le Maire : « Il avait ».

M. Serge MACKOWIAK : « Il avait. Donc il était en prise illégale d'intérêts ? ».

M. Jean-Yves SORIN : « Je regrette M. MACKOWIAK, vous faites peut-être partie de la commission marché mais on ne vous y a jamais vu. Si vous étiez présent, au moins vous pourriez traiter ces dossiers ».

M. le Maire : « Oui, je suis d'ailleurs surpris que vous mettiez ces dossiers sur la table du Conseil municipal alors que la seule commission dont vous faites partie c'est la commission marché où ne vous a jamais vu. C'est quand même un peu curieux ».

M. Serge MACKOWIAK : « Je lis avec attention vos documents et je constate qu'une ex conseillère ne peut pas avoir une place au marché et le fils d'un conseiller qui est dans le Conseil municipal peut l'avoir. Mais au-delà, ce que vous me dites aujourd'hui, vous me dites c'était le passé, très bien. Vous nous dites aujourd'hui par exemple qu'un adjoint au Maire ne peut pas acheter un terrain municipal par exemple ».

M. le Maire : « Non, pas du tout, ce ne sont pas du tout les mêmes situations ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc il peut ? ».

M. le Maire : « Acheter un terrain municipal ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « Oui, industriel et commercial, il peut ou il ne peut pas ? ».

M. le Maire : « Qu'est ce qui l'en empêcherait ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « Bon d'accord donc il peut. Très bien ».

M le Maire : « Qu'est ce qui l'empêcherait à partir du moment où une mise en concurrence est faite ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « Un adjoint au Maire peut parfaitement recevoir des marchés publics par l'intermédiaire d'une société dans laquelle il a des intérêts ? ».

M. le Maire : « Exprimez-vous ».

M. Serge MACKOWIAK : « C'est des questions de principe ».

M. le Maire : « On sait bien, on vous connaît M. MACKOWIAK ».

M. Serge MACKOWIAK : « Vous me dites oui ou non ».

M. le Maire : « Il y a toujours quelque chose derrière. Je ne vais pas me prêter à votre jeu ».

M. Serge MACKOWIAK : « Donc vous ne voulez pas répondre ? ».

M. le Maire : « Vous n'êtes pas le professeur, je ne suis pas l'élève d'accord ? ».

M. Serge MACKOWIAK : « On peut conclure quand même aujourd'hui sur cette décision qu'une ex-conseillère ne peut pas avoir de contrat public alors que des conseillers et des adjoints au Maire peuvent l'avoir avec la Mairie, c'est tout ».

M. le Maire : « Oui sur la première partie, non sur la seconde. Je vous confirme que j'ai pris cette décision s'agissant d'une ex conseillère municipale. Je peux vous le confirmer ».

Quelques rappels :

À notre grand regret, nous sommes obligés d'annuler la retransmission télévisée du match de jeudi soir France/Namibie pour des raisons de météo très défavorables.

Sénatoriales de dimanche à Mont-de-Marsan pour lesquelles chacun a reçu la convocation.

Cap en Rose le dimanche 1^{er} octobre.

La Semaine Bleue du 2 au 7 octobre.

Journée du Gouf 8 octobre de 10h à 18h.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GIBERT



Le Maire,
Patrick LACLÉDÈRE